

**CAISSE CENTRALE
DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
3CIF**



COMPTES INTERIMAIRES

AU 30 JUIN 2010

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|----|
| RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2010..... | 3 |
| COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2010..... | 18 |
| BILAN AU 30 JUIN 2010 | 18 |
| HORS BILAN AU 30 JUIN 2010.... | 21 |
| COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2010..... | 22 |
| ANNEXE AU 30 JUIN 2009..... | 23 |
| TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE | 50 |
| RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010 | 51 |

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE- 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013 941 euros
26-28 rue de Madrid - 75008 PARIS
Siren 339 350 712 Rcs Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 JUIN 2010

Dans un marché demeuré fragile, favorisé par des taux historiquement bas mais toujours affecté par les conséquences de la crise financière, le Crédit Immobilier de France est parvenu, au cours du premier semestre 2010, à conforter ses positions, notamment sur les prêts réglementés - en hausse de 30% par rapport à fin 2009 - tout en renforçant sa politique de risques. A 2,25 milliards d'euros au 30 juin 2010, sa production est demeurée stable par rapport à celle du premier semestre 2009, le montant des offres émises en instance d'acceptation à la fin du mois de juin 2010 ressortant toutefois en hausse de 13,80% par rapport à celui du mois de mai 2010.

Comme les années précédentes, la majeure partie de cette nouvelle production a été refinancée par CIF Euromortgage, la société de crédit foncier du Crédit Immobilier de France via la titrisation, dans le cadre des deux fonds internes du groupe - CIF Assets et BPI Master Mortgage - des prêts distribués par le réseau.

La 3CIF, quant à elle, a poursuivi ses activités conformément à la mission qui lui est dévolue au sein du Crédit Immobilier de France. En complément de CIF Euromortgage, elle a assuré le refinancement à court et moyen terme des sociétés du groupe, leur a fourni les instruments financiers nécessaires à la couverture de leurs risques et a géré les réserves de liquidité du groupe.

Après les trois premiers trimestres 2009 marqués par la quasi-fermeture des marchés de la dette non sécurisée, la 3CIF a prouvé sa capacité à intéresser un large volant d'investisseurs en émettant entre septembre 2009 et mars 2010 trois emprunts publics pour un montant total de 2 milliards d'euros.

I - LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - UNE INSTITUTION CENTENAIRE

Le Crédit Immobilier de France qui a célébré ses cent ans en 2008 s'est structuré, tout au long du vingtième siècle, autour des sociétés anonymes de crédit immobilier (les "SACI"), sociétés constituées sans but lucratif à partir de 1908 avec pour mission - selon le cahier des charges qui leur avait été remis à l'époque - de favoriser l'accèsion à la propriété des "classes laborieuses et méritantes".

Partenaires privilégiées de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique du logement social, les SACI se voient dotées en 2006 d'un nouveau statut résultant des dispositions de la loi n° 2006-1615 du 18 décembre 2006 ratifiant l'ordonnance du 25 août 2006 relative aux sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (les "SACICAP"). En application de cette loi, les SACI sont transformées en SACICAP avec, pour objet principal, la réalisation de toutes opérations d'accèsion à la propriété de l'habitat destinées à des personnes à revenus modestes et, à titre subsidiaire, la réalisation, notamment dans un objectif de mixité sociale, de toutes opérations d'aménagement destinées en tout ou partie à des opérations d'habitat ainsi que toutes opérations de constructions, de rénovation et de prestations de services liées à l'habitat. Elles sont regroupées en une Union d'économie sociale pour l'accèsion à la propriété ("UES-AP") chargée, notamment de délivrer un avis conforme préalablement à toute prise et cession de participation directe ou indirecte des SACICAP.

Ce nouveau cadre législatif consacre les SACICAP comme opérateurs de proximité, dont le fort ancrage territorial s'appuie sur un actionnariat diversifié réparti en collèges dont l'un d'entre eux comprend impérativement des organismes HLM et un autre des collectivités territoriales et leurs groupements. Il attribue également aux SACICAP d'importantes missions sociales dans le cadre de conventions entre l'État et l'UES-AP. Tout en conservant une structure de droit privé, les SACICAP sont ainsi parvenues à conforter le rôle qui a toujours été le leur, celui de partenaire fidèle de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de développement et de revitalisation de l'habitat social.

C'est ainsi que le 16 avril 2007, l'UES-AP a signé avec l'Etat une convention d'une durée de six ans prenant effet le 1^{er} janvier 2008 aux termes de laquelle les SACICAP s'engagent :

- à réaliser un vaste programme de construction et de vente de logement destinés à favoriser l'accès à la propriété.
- à employer chaque année aux missions sociales qui leur sont confiées par l'Etat, une somme au moins égale au tiers de leur bénéfice distribuable, avec un objectif global et collectif de financement en six ans compris entre 200 et 300 millions d'euros.

Concernant les activités de crédit et distribution des prêts immobiliers, l'article 3 de la loi du 18 décembre 2006 a décidé leur regroupement au sein d'un nouveau réseau qui conserve seul la dénomination "Crédit Immobilier de France" composé de l'ensemble des entités concourant à la réalisation des activités de prêts du précédent réseau. Ces entités sont principalement représentées par CIFD et les établissements de crédit qu'elle contrôle : la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, CIF Euromortgage, les 11 sociétés financières régionales existant à ce jour (les "SFR") et la Banque Patrimoine et Immobilier ("BPI") acquise par CIFD en 2000.

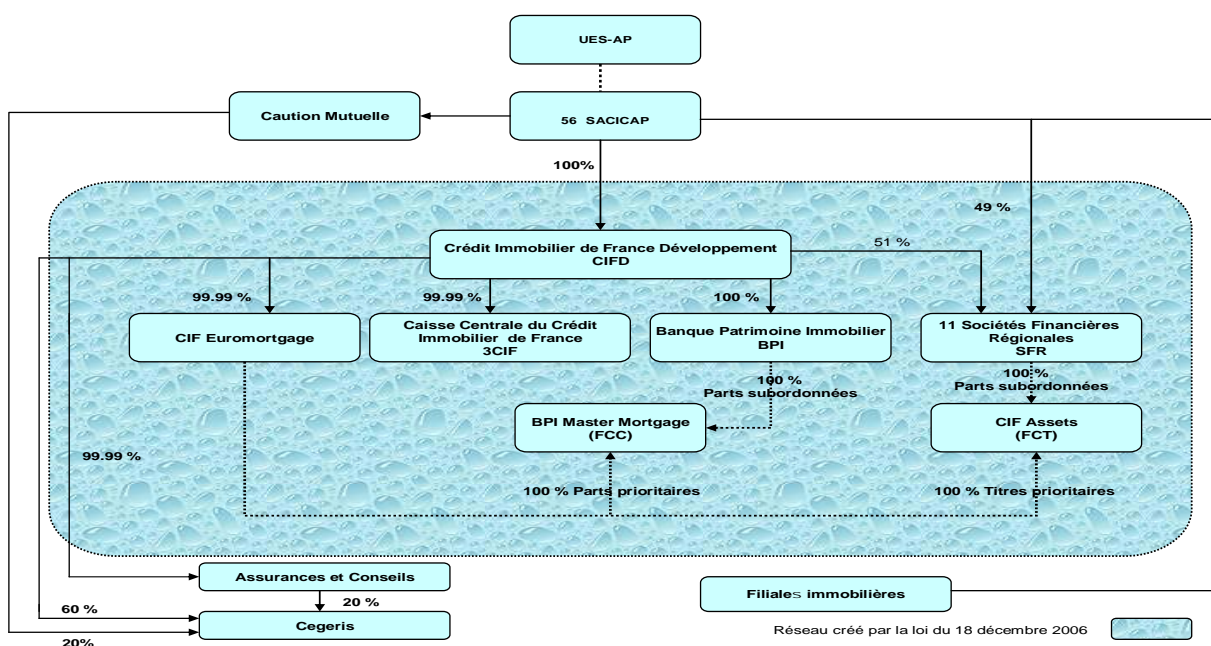
Au sein de ce nouveau réseau, CIFD dispose du statut d'organe central au sens de la loi bancaire.

Les filiales financières opérationnelles constituées des SFR et de BPI demeurent, comme précédemment, en charge de la distribution des crédits immobiliers aux particuliers, couvrant largement les différents segments de clientèle tout en conservant une compétence forte sur les ménages à revenus modestes.

CIF Euromortgage et la 3CIF sont, pour leur part, chargées d'apporter à ces filiales les ressources nécessaires à leurs activités prêteuses.

Ce dispositif est complété par la Caution Mutuelle du Crédit Immobilier de France, organisme habilité à délivrer des garanties financières liées à l'exercice des activités immobilières, Assurances et Conseils et Cegeris, cabinets de courtages d'assurances et d'expertise.

La structure du réseau du Crédit Immobilier de France résultant de la loi du 18 décembre 2006 est, actuellement, la suivante :



Le Crédit Immobilier de France n'ayant pas vocation à détenir de dépôts de sa clientèle, le financement de sa production est quasi exclusivement assuré par appels aux marchés et notamment au marché obligataire au moyen de ses deux structures de refinancement, CIF Euromortgage, société de crédit foncier régie par les articles L.515-13 et suivants du Code monétaire et financier et la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF.

Depuis 2001, l'essentiel du refinancement à moyen et long terme du Groupe est assuré par CIF Euromortgage via la titrisation des créances hypothécaires détenues par les filiales financières opérationnelles du Groupe dans le cadre des deux organismes de titrisation internes, CIF Assets et BPI Master Mortgage.

II - LA CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE

Au service exclusif des entités membres du Crédit Immobilier de France, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France exerce se voit confier trois missions principales :

- le refinancement à moyen et long terme de la production du Groupe en complément de celui assuré par CIF Euromortgage et le refinancement à court terme des besoins du Groupe,
- la négociation et l'achat sur les marchés des instruments financiers nécessaires à la couverture du risque de taux et de change des membres du Groupe,
- la gestion des réserves de liquidité du Groupe.

La 3CIF n'exerce pas d'activité pour compte propre. Elle ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur des actifs récemment qualifiés de "toxiques".

Le tableau ci-après synthétise l'évolution, entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010, des principaux postes du bilan de la 3CIF représentatifs de son activité.

Synthèse de l'activité de la 3CIF
au cours du premier semestre 2010

| | 31 décembre 2009 | | 30 juin 2010 | |
|---|----------------------------|------------------|----------------------------|----------------------|
| | Capitaux moyens (en M€) | Encours 31/12 | Capitaux moyens (en M€) | Encours 30/06 |
| Actif | | | | |
| - Prêts au Groupe (hors prêts à terme à CIFD) | 10 080 | 9 827 | 9 219 | 13 546 |
| - Opérations interbancaires (dont prêts à terme à CIFD, prêts BCE et cash collatéraux donnés) | 2 685 | 5 174 | 4 675 | 5 462 |
| - Titres MLT (RMBS, FRN bancaires, titres d'Etat) | 6 526 | 4 084 | 3 243 | 2 916 |
| - Titres court terme (ECP, CD...) | 31 | 0 | 31 | 0 |
| Passif | | | | |
| - Dette MLT (interbancaire et/ou représentée par un titre) | 9 260 | 8 455 | 8 680 | 8 372 |
| - Dette court terme représentée par un titre | 3 804 | 5 965 | 5 263 | 3 394 |
| - Opérations interbancaires | 3 740 | 3 880 | 2 500 | 9 092 ⁽¹⁾ |

(1) Comprenant essentiellement des opérations réalisées avec le groupe CIF à l'exception, principalement des ressources levées auprès de la BCE pour un montant de 1,7 milliard d'euros.

A - REFINANCEMENT

1°- Emissions :

a - Emissions à long et moyen terme

Au cours du premier semestre 2010 les deux structures de refinancement du Crédit Immobilier de France - CIF Euromortgage et la 3CIF ont levé sur les marchés l'équivalent de 2,87 milliards d'euros de ressources à moyen et long terme contre 8,16 milliards d'euros durant l'exercice 2009 et 3,86 milliards d'euros au cours de l'exercice 2008.

Profitant d'une détente temporaire du marché des ressources non sécurisées en début d'exercice, la 3CIF a émis, durant le premier trimestre 2010 trois emprunts obligataires - dont deux publics de 750 millions d'euros chacun - pour un montant global de 1,52 milliard d'euros. Au cours du deuxième trimestre, la crise de la liquidité et l'écartement des spreads suite aux incertitudes pesant sur la capacité de plusieurs états de zone Euro à faire face à leurs engagements ont conduit la 3CIF à limiter ses appels au marché, ses levées de ressources à moyen et long terme ne totalisant qu'un montant de 150 millions d'euros sur la période du 1^{er} avril au 30 juin 2010.

Dans un contexte difficile, alternant ouverture et fermeture des marchés et forte volatilité des spreads, la 3CIF est parvenue à réaliser, depuis septembre 2009, trois émissions publiques pour un montant nominal de deux milliards d'euros.

Liste des émissions réalisées par la 3CIF
au cours du premier semestre 2010

| Code Isin | Date Valeur | Date Echéance | Taux | Devise | Montant |
|--------------|-------------|---------------|----------------|--------|---------------|
| FR0010517599 | 14/01/2010 | 21/12/2015 | Structuré | Euro | 2 000 000 |
| XS0480393676 | 22/01/2010 | 22/01/2015 | Fixe | Euro | 750 000 000 |
| XS0494840977 | 18/03/2010 | 18/03/2013 | Euribor 3 mois | Euro | 750 000 000 |
| XS0502264251 | 15/04/2010 | 17/06/2011 | Fixe | Euro | 100 000 000 |
| XS0516145694 | 08/06/2010 | 08/06/2015 | Euribor 6 mois | Euro | 50 000 000 |
| Total | | | | | 1 652 000 000 |

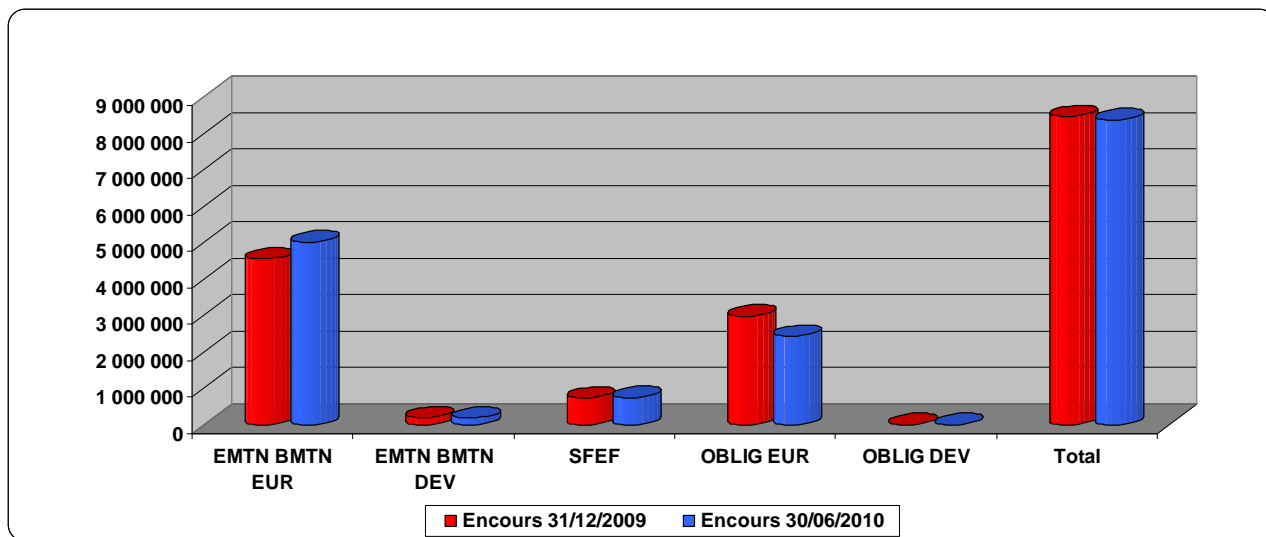
Au cours du premier semestre 2010, la 3CIF a procédé au remboursement de plusieurs de ses emprunts arrivés à échéance pour un montant de 1,70 milliard d'euros et, dans le cadre de la gestion de sa dette, au remboursement anticipé de plusieurs autres emprunts à concurrence de 29 millions d'euros.

Compte tenu de ces diverses opérations, l'encours de la dette à moyen et long terme de la 3CIF, incluant 752,20 millions d'euros de ressources levées en 2008 et 2009 auprès de la Société de financement de l'économie française - SFEF, ressort, au 30 juin 2010, à 8,37 milliards d'euros contre 8,46 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Sous l'effet conjugué de la diminution des encours et, surtout, de la baisse des taux de référence notamment l'Euribor 3 mois sur la base desquels est swappée la plupart des émissions, le coût global de la dette à moyen et long terme de la 3CIF, apparaît, au 30 juin 2010, en diminution de 48% par rapport au 31 décembre 2009 pour s'établir à 57,940 millions d'euros. Le spread d'émission est néanmoins resté significatif ressortant à 54 bps au 30 juin 2010 contre 36 bps au 31 décembre 2009.

Au 30 juin 2010, la dette obligataire de la 3CIF demeure majoritairement libellée en euros. Conformément aux règles de gestion que s'impose la société, la dette en devise est transformée en euros.

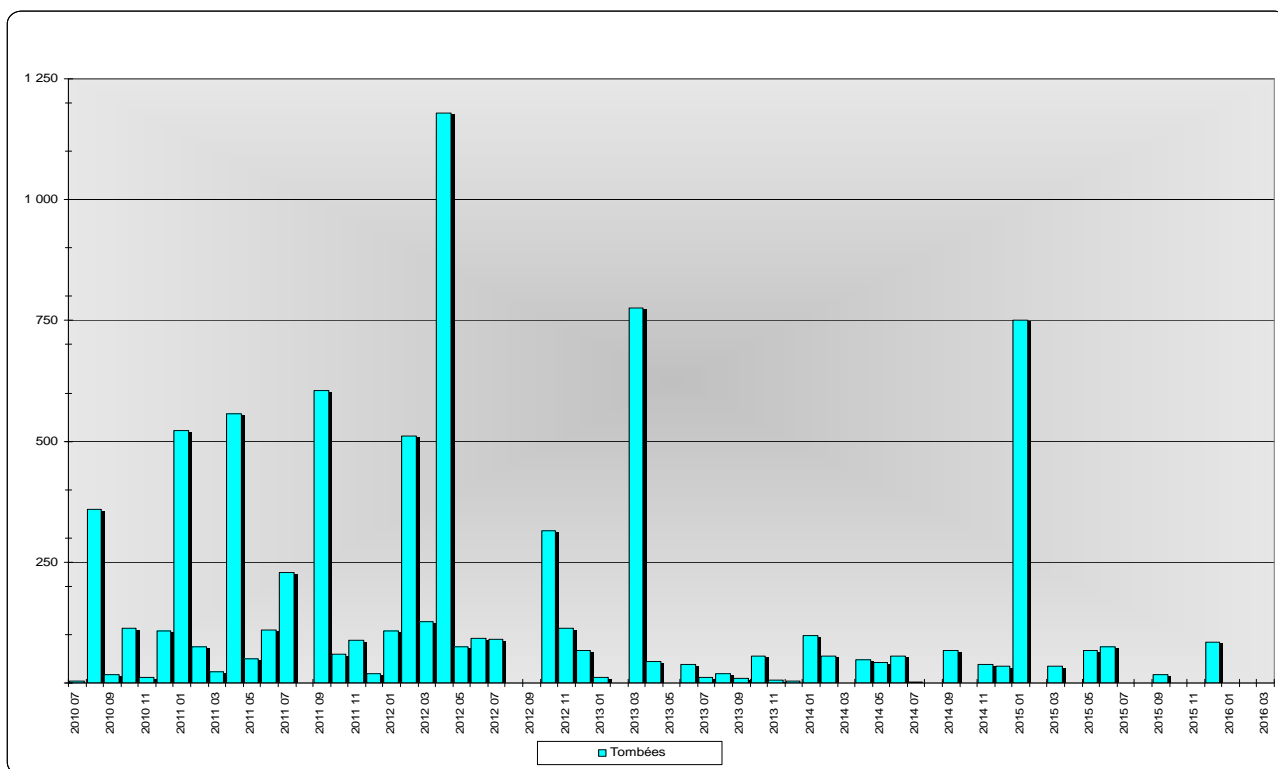
Entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010, la répartition euro/devise de la dette à moyen et long terme de la 3CIF avait évolué de la manière suivante :

Répartition de l'encours de la dette MLT du 31/12/09 au 30/06/10



A la clôture du premier semestre 2010, l'échéancier de la dette à moyen et long terme présente le profil suivant :

Echéancier de la dette à moyen et long terme de la 3CIF au 30 juin 2010



b - Emissions et ressources à court terme

Afin de diversifier ses sources de refinancement à court terme, la 3CIF a, fin décembre 2009, réactivé son programme d'"Euro commercial paper" dont l'encours s'établissait, au 30 juin 2010, à l'équivalent de 4,07 milliards d'euros.

A la clôture du semestre, ses émissions à court terme représentées par un titre étaient majoritairement constituées de certificats de dépôts pour un encours totalisant, au 30 juin 2010, un montant de 3,39 milliards d'euros contre 5,96 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette diminution de l'encours des titres de créances négociables, résulte principalement d'une baisse des certificats de dépôt souscrits par CIF Euromortgage qui a souhaité, tout en poursuivant ses souscriptions de titres de créances négociables, diversifier le placement de ses liquidités auprès de la 3CIF en lui consentant, notamment, des prêts sécurisés. C'est ainsi que CIF Euromortgage a consenti à la 3CIF le 29 juin 2010 un prêt à terme de 595 millions d'euros bénéficiant de la garantie inconditionnelle et à première demande d'un établissement de crédit français de premier plan et un prêt de 1,98 milliard d'euros sécurisé par la remise en garantie, au profit de CIF Euromortgage, de prêts détenus par les filiales opérationnelles du Crédit Immobilier de France sur leurs clients d'accédants à la propriété, cette remise étant effectuée dans le cadre des dispositions de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier ayant transposé en droit français la Directive européenne "Collateral".

En 2009, la 3CIF avait participé, à titre de précaution compte tenu de la situation des marchés, à plusieurs opérations de refinancement accordées par la Banque Centrale Européenne et, notamment, aux appels d'offre à un an pour un encours ressortant, au 31 décembre 2009 à 1,7 milliard d'euros. Ces opérations arrivant à échéance postérieurement au 30 juin 2010 et la 3CIF n'ayant effectué aucune nouvelle opération avec la BCE dans le courant du premier semestre 2010, l'encours au 30 juin 2010 est identique à celui au 31 décembre 2009. Compte tenu des placements effectués par la 3CIF auprès de la BCE pour un encours 1,38 milliard d'euros, sa situation nette ressortait emprunteuse de 320 millions d'euros à la clôture du premier semestre 2010. L'ensemble de refinancements obtenus de la BCE ont été réalisés par mobilisation des réserves de liquidités de la 3CIF et des titres prioritaires de CIF Assets dont la 3CIF a fait l'acquisition dans l'attente de leur cession à CIF Euromortgage.

La 3CIF bénéficiait enfin de diverses liquidités obtenues dans le cadre d'opérations au jour le jour et de pensions conclues sur le marché interbancaire.

2° - Mise à disposition des ressources :

Depuis le second semestre 2006, les sociétés du groupe disposent de la faculté de se refinancer auprès de la 3CIF dans le cadre de la ressource "evergreen", autorisation de découvert bancaire sans limitation de durée mais qui, en cas de résiliation du contrat, se transforme, à concurrence du montant du découvert constaté au jour de cette résiliation, en prêt à 7 ans remboursable *in fine*. Ce mécanisme qui se caractérise par sa grande souplesse d'utilisation offre aux sociétés du Groupe la faculté de disposer à tout moment et à concurrence de leurs besoins réels de l'ensemble des liquidités nécessaires à leur production de prêts. Ainsi le recours des sociétés à cette ressource augmente-t-il régulièrement au fil de l'eau jusqu'à atteindre son maximum la veille du rechargement des organismes de titrisation CIF Assets et BPI Master Mortgage pour se réduire ensuite dès réception des sommes reçues lors de ce rechargement pour augmenter à nouveau, au fur et à mesure de la nouvelle production des sociétés et ce jusqu'au nouveau rechargement de CIF Assets et de BPI Master Mortgage. L'encours moyen de cette ressource livrée au cours du premier semestre 2010 s'établit à 4,18 milliards d'euros contre 5,07 milliards d'euros au titre de l'exercice 2009, l'encours total ressortant respectivement aux 30 juin 2010 et 31 décembre 2009 à 6,49 milliards d'euros et 5,00 milliards d'euros. Les conventions conclues avec les sociétés du groupe dans le cadre de la mise à disposition de la ressource evergreen prévoient que la 3CIF peut demander aux bénéficiaires des garanties sous forme, notamment, de billets à ordre adossés à des créances hypothécaires. Au cours du premier semestre 2010, la 3CIF a usé de cette faculté qui lui a permis, à son tour, de remettre en garantie ces créances dans le cadre de ses obligations vis-à-vis de la SFEF.

Parallèlement à la ressource evergreen, la 3CIF a mis à la disposition des sociétés du groupe, pour un montant de 1,98 milliard d'euros au 30 juin 2010, diverses ressources constituées de prêts à court terme collatéralisés garantis par des créances hypothécaires dans le cadre des dispositions de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier ainsi que divers concours sous formes de lignes de liquidités à 3, 6 et douze mois.

Compte tenu de ces nouveaux prêts à court terme collatéralisés et des lignes de refinancement et des prêts anciens consentis au groupe antérieurement à la livraison de la ressource evergreen, l'encours total des prêts livrés par la 3CIF s'établit à 13,55 milliards d'euros au 30 juin 2010 contre 9,83 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

B - FOURNITURE D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La seconde mission de la 3CIF consiste à livrer aux entités du Crédit Immobilier de France les instruments de couverture nécessaires à leur immunisation aux risques de taux et de change. A ce titre, la 3CIF a vendu, au cours du premier semestre 2010, un ensemble d'instruments financiers à terme pour un montant total de 90,28 millions d'euros contre 167,11 millions d'euros au cours de l'exercice 2009.

Instruments financiers vendus au groupe par la 3CIF
Aux 31 décembre 2009 et 30 juin 2010

| Produits vendus aux sociétés du Groupe | 31 décembre 2009 (millions €) | 30 juin 2010 (millions €) |
|--|----------------------------------|------------------------------|
| Ventes de Caps | 428 | 221 |
| Ventes de FRA | 3 700 | 1 261 |
| Ventes de Swaps de taux LT | 4 397 | 2 130 |
| Ventes de Swaps de taux CT | 158 582 | 86 672 |
| Total notionnel | 167 107 | 90 284 |

Les swaps d'une durée inférieure à 1 an qui constituent l'essentiel des produits de couverture vendus par la 3CIF ont principalement bénéficié à CIF Euromortgage.

La majorité des prêts distribués par le réseau du Crédit Immobilier de France étant constituée de prêts à taux fixe, la vente de caps se stabilise sur le premier semestre 2010 après la baisse entamée en 2008, le volume du semestre représentant 52% de celui de l'exercice 2009.

C - GESTION DES LIQUIDITES DU GROUPE

La 3CIF a enfin pour troisième mission de constituer et de gérer les réserves de liquidité du Crédit Immobilier de France à concurrence, au minimum, du montant des fonds propres consolidés de celui-ci afin de lui permettre de poursuivre ses activités prêteuses même en cas d'impossibilité temporaire de lever des ressources sur les marchés.

Le volume des réserves de liquidités a fortement varié entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010 passant de 4,08 milliards d'euros à la clôture de l'exercice 2009 à 2,92 milliards d'euros à la fin du premier semestre 2010. Cette situation ne traduit pas un appauvrissement des réserves de la 3CIF, le montant du portefeuille au 30 juin 2010 étant conforme à l'encours habituellement conservé par la 3CIF dont la cible se situe aux alentours de 3 milliards d'euros. La situation exceptionnelle du 31 décembre 2009 résultait, en effet, de la conservation par la 3CIF des titres de CIF Assets émis à l'occasion de son rechargement d'octobre 2009 et cédés à CIF Euromortgage début 2010.

Au 30 juin 2010, elles sont principalement investies, à concurrence de 1,52 milliard d'euros, dans des Residential mortgage backed securities (RMBS) européens et des titres prioritaires émis par les Fonds de titrisation internes du groupe - CIF Assets et BPI Master Mortgage - tous notés AAA par au moins une agence de notation et, pour la plupart, éligibles aux opérations de mobilisation de la Banque Centrale Européenne. Les RMBS sont exclusivement représentatifs de titrisations primaires de crédits hypothécaires accordés à des particuliers. Ils ne sont, pour aucun d'entre eux, adossés à des actifs issus de la consolidation ou du repackaging de titrisations multiples. Il ne sont pas davantage représentatifs de crédits immobiliers à risque distribués aux Etats-Unis.

Le solde des réserves de liquidités est investi, au 30 juin 2010 :

- dans des fonds d'Etat pour 667,15 millions d'euros contre 705,14 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- dans des FRN bancaires pour 583 millions d'euros contre 772,80 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- dans des "covered bonds" et titres assimilés notés AAA pour 140 millions d'euros contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2009, la 3CIF ayant décidé d'anticiper les futures règles sur la liquidité des établissements de crédit prévues par la réglementation européenne.

Les titres, autres que ceux émis par CIF Assets et BPI Master Mortgage qui ont vocation à être, à terme, détenus par CIF Euromortgage, sont, depuis 2008, majoritairement classés en portefeuille d'investissement. En 2010, plusieurs autres titres et notamment des titres d'Etats, encore classés en portefeuille de placement ont été transférés en portefeuille d'investissement compte tenu de l'intention de la 3CIF de les conserver jusqu'à leur échéance.

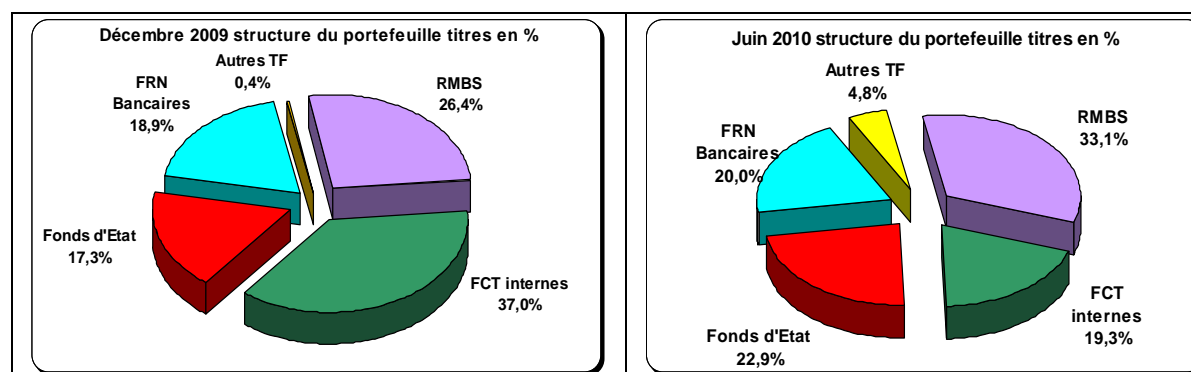
En revanche, les titres prioritaires de CIF Assets qui avaient été inscrits en portefeuille d'investissement dans les comptes de la 3CIF ont été, reclassés en portefeuille de placement au 30 juin 2010.

Déduction faite des encours de CIF Assets et BPI Master Mortgage, l'encours du montant de la réserve de liquidités diminue de 217,75 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009.

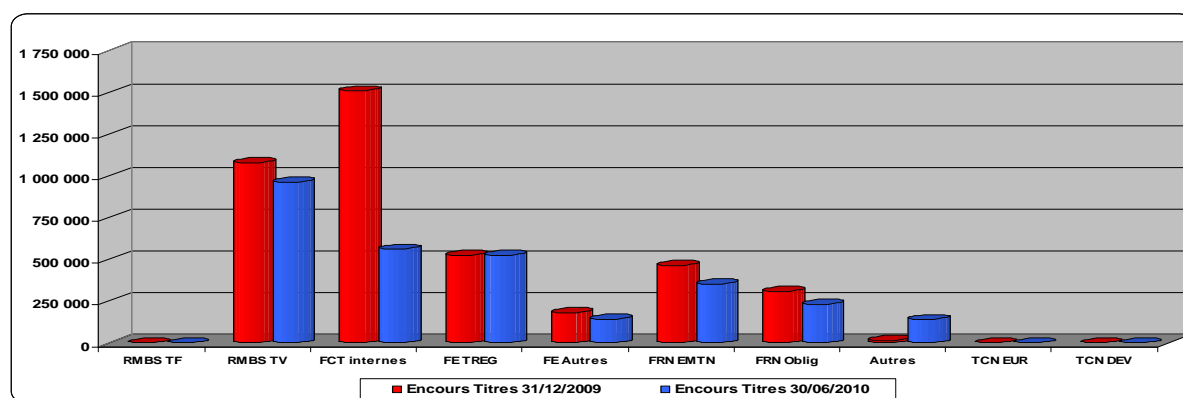
Encours et capitaux moyens du portefeuille titre de la 3CIF
au 30 juin 2010

| Titres | Capitaux moyens au 31/12/09 | Encours au 31/12/09 | Capitaux moyens au 30/06/10 | Encours au 30/06/10 |
|--|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------|
| - RMBS taux fixe | 7 725 | 0 | 0 | 0 |
| - RMBS taux variable | 1 182 543 | 1 079 459 | 1 018 290 | 964 507 |
| - Titrisations externes | 1 190 268 | 1 079 459 | 1 018 290 | 964 507 |
| | | | | |
| - CIF Assets parts A | 3 785 440 | 1 511 446 | 741 496 | 561 468 |
| - BPI MM parts A | 20 021 | | 2 280 | |
| - Titrisations internes | 3 805 461 | 1 511 446 | 743 776 | 561 468 |
| Total RMBS | 4 995 729 | 2 590 905 | 1 762 065 | 1 525 974 |
| - Fonds d'Etat port TREG | 525 000 | 525 000 | 525 000 | 525 000 |
| - Fonds d'Etat autres | 184 881 | 180 147 | 203 981 | 142 147 |
| Total fonds d'Etat | 709 881 | 705 147 | 728 981 | 667 147 |
| - FRN bancaires EMTN | 488 407 | 463 900 | 429 724 | 353 000 |
| - FRN bancaires obligations | 316 585 | 308 900 | 285 308 | 230 000 |
| Total FRN bancaires | 804 992 | 772 800 | 715 031 | 583 000 |
| - Autres titres à taux fixe | 15 000 | 15 000 | 36 630 | 140 000 |
| Total réserve de liquidités (hors titrisation internes) | 2 720 141 | 2 572 406 | 2 498 932 | 2 354 653 |
| Total réserve de liquidités | 6 525 601 | 4 083 852 | 3 242 708 | 2 916 121 |

Structure du portefeuille titres aux 31 décembre 2009 et 30 juin 2010



Evolution du portefeuille titre du 31 décembre 2009 au 30 juin 2010



Les intérêts produits par le portefeuille s'élevèrent, au titre du premier semestre 2010, à 19,02 millions d'euros contre 110,24 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

Courant 2010, une partie des titres initialement classés en portefeuille de placement a été transféré, à hauteur de 525 millions d'euros en portefeuille d'investissement compte tenu de l'intention de la 3CIF de les conserver jusqu'à leur échéance.

III - GESTION DES RISQUES

Les deux risques principaux auxquels se trouve confrontée la 3CIF sont les risques financiers et les risques de contrepartie.

A - RISQUES FINANCIERS

1°- Organisation du suivi et de la mesure des risques financiers :

Le Conseil d'Administration de CIFD décide les limites de risques financiers au niveau du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux ; il approuve les conventions de gestion actif-passif. Limites et conventions sont décidées sur proposition du Comité des Risques Financiers du Groupe (CRFG) et sont revues au moins annuellement.

Le CRFG est en charge du pilotage de la gestion des risques financiers du Groupe CIF. Il est présidé par le Président Directeur Général du Conseil d'Administration de CIFD. Ce Comité analyse au moins trimestriellement les expositions aux risques financiers du Groupe consolidé, de son réseau et de ses organes centraux. Il propose, au moins annuellement au Conseil d'Administration de CIFD, la révision des conventions de gestion actif-passif et des limites de sensibilités au risque de taux.

Les décisions du CRFG sont mises en œuvre sous la supervision de la direction financière du groupe.

2°- Risque d'illiquidité

a- Principes :

Les financements du Groupe sont calibrés afin de lui permettre d'être autonome vis-à-vis des marchés pendant une période d'au moins 6 mois.

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des postes de bilan – croissance de l'encours et remboursements des lignes de refinancement – l'autonomie financière du Groupe nécessite l'entretien d'une réserve de liquidité. Les besoins de financement à moyen et long terme sont essentiellement couverts par des emprunts à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe hiérarchise ses accès au refinancement en privilégiant les émissions d'obligations foncières (financement secured) via CIF Euromortgage puis complète ce refinancement moyen long terme par des obligations émises par la 3CIF (unsecured). Enfin, une partie du refinancement pourra être réalisée à court terme sur le marché interbancaire (émissions de certificats de dépôts ou de pensions). Le cas échéant, le Groupe participera aux appels d'offres de la BCE.

b - Méthodologie :

Le Groupe calibre et ajuste ses besoins de financement annuels en fonction des prévisions de production nouvelle.

La répartition du besoin entre les 2 canaux de refinancement du Groupe que sont CIF Euromortgage et la 3CIF est réalisée en tenant compte d'une part, de la hiérarchisation des refinancements comme énoncé précédemment, et d'autre part, en fonction des volumes que le marché sera en capacité d'absorber pour chacun de ces deux canaux.

Une gestion prudente nécessite de diversifier au mieux les canaux et instruments de refinancement. De ce fait, outre les émissions obligataires sécurisées ou non, le Groupe entretiendra un portefeuille de refinancement court terme (émissions de certificats de dépôt, pensions, compte à terme...).

La réserve de liquidité est constituée de titres liquides et éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne.

Compte-tenu de la sécurité apportée aux investisseurs par la notation AAA des obligations foncières, les réserves de liquidité ne couvrent pas les besoins de financement de CIF EUROMORTGAGE. En effet, à l'intérieur de ce dispositif, CIF Euromortgage dispose de règles propres, plus contraignantes, dont le respect contribue à l'obtention de la notation AAA des obligations foncières émises.

c - Stress :

La gestion de la liquidité est pilotée afin de permettre au Groupe de poursuivre son activité normalement en cas de non renouvellement des emprunts CIF Euromortgage ou 3CIF arrivant à échéance.

De ce fait, des réserves de liquidité sont entretenues et permettent au Groupe une autonomie de six mois durant lesquels ces titres pourront être cédés ou mis en pension sur le marché interbancaire. En cas de fermeture de ce dernier, le Groupe participera aux appels d'offre de la BCE.

Dans le cas où le marché des obligations foncières se fermerait, CIF Euromortgage ne souscrirait pas aux parts de titrisation créées par le Groupe dans le cadre de son programme semestriel récurrent de titrisation de ses prêts immobiliers. Ces parts, éligibles au refinancement par la BCE, seraient souscrites par la 3CIF et viendraient renforcer l'encours de réserves de liquidité du Groupe.

d - Tests de robustesse périodiques :

Afin de valider la robustesse des travaux de calibrage des programmes d'émissions annuels, des indicateurs sont calculés sur une fréquence au moins bimensuelle et permettent de calculer les besoins de financement quotidiens sur douze mois glissants.

Ainsi, la règle d'autonomie financière du Groupe pendant une durée d'au moins 6 mois est respectée au 30 juin 2010 comme elle le fut tout au long du premier semestre 2010.

Les règles de gestion de la liquidité sont revues au moins annuellement par le Conseil d'administration de CIFD.

3° - Risque de taux

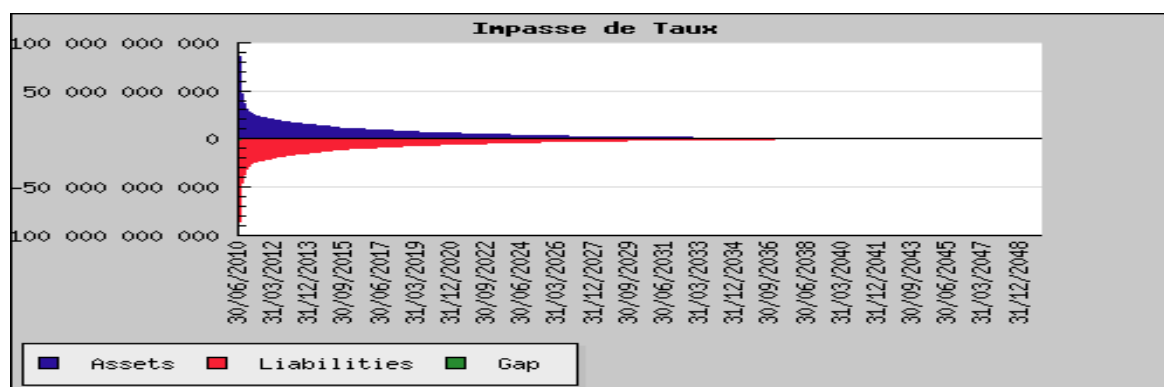
En l'absence d'opérations pour compte propre, les limites de risque de taux de la 3CIF sont extrêmement réduites.

Le risque de taux est mesuré dans le cadre des normes de gestion actif-passif du Groupe et d'une méthodologie déterminée par le comité des risques financiers groupe.

Les limites suivantes ont été votées par le Conseil d'Administration de CIFD du 27 mai 2009 sur proposition du Comité des Risques Financiers du Groupe et révisées par le Conseil d'Administration de CIFD du 27 mai 2010 pour application à partir du 1er juillet 2010 :

- La sensibilité du résultat de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 1% doit être inférieure à 3,5 millions d'euros (4,5 millions d'euros à partir du 1er juillet 2010).
- La sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan de la 3CIF à une translation de la courbe de taux de +/- 2% doit être inférieure à 31 millions d'euros (35 millions d'euros à partir du 1er juillet 2010).

Au 30 juin 2010, l'impatte de taux de la société présentait le profil suivant :



A cette date, les sensibilités de la 3CIF s'établissaient ainsi :

- la sensibilité du résultat était de 2,0 millions d'euros et respectait la limite fixée à 3,5 millions d'euros ;
- la sensibilité de la VAN du bilan était de 19,6 millions d'euros et respectait la limite fixée à 31 millions d'euros.

3° - Risque de change

Aucune filiale du groupe n'est autorisée à prendre des positions de change.

Les émissions d'emprunts, de la 3CIF, libellées en devises donnent lieu, dès leur réalisation, à la conclusion de swap lui assurant une couverture immédiate de son risque de change.

B - RISQUES DE CONTREPARTIES

La 3CIF s'est dotée avec l'appui de la Direction des risques du groupe d'un système de notation interne, basé sur un examen individuel de chacune des contreparties avec laquelle la 3CIF envisage d'entrer en relation (examen préalable et mise à jour régulière), et conforté par les notes attribuées par les agences spécialisées. L'échelle de notation interne de la Direction des risques et celle des agences de notation (S&P, Moody's, Fitch) sont comparables. La Direction des risques retient les signes de notation S&P pour sa notation interne.

La 3CIF a, sauf exception, pour règle de ne pas traiter avec des contreparties dont la note long terme est inférieure à A-, et, de ne pas dépasser, contrepartie par contrepartie, un plafond de risque déterminé en fonction de la notation de la Direction des Risques.

Le comité des risques de la 3CIF fixe les limites individuelles et les revoit de manière régulière. Il statue sur les dépassements éventuels et effectue toutes les revues de portefeuilles nécessaires.

Les filiales opérationnelles auxquelles la 3CIF accorde des financements ou vend des instruments de couverture bénéficient du mécanisme de solidarité du groupe. Dans ces conditions, la totalité du risque de contrepartie ne résulte que des seules opérations conclues avec des contreparties extérieures au groupe.

1°- Opérations sur instruments financiers à terme

Pour sécuriser les opérations sur instruments financiers à terme (swaps, caps, fra) nécessaires à la gestion du risque de taux, des conventions cadres, sous modèle ISDA ou FBF, sont aujourd'hui conclues avec l'ensemble des contreparties extérieures, la quasi totalité de ces conventions étant complétée par des accords de collatéralisation qui donnent lieu à échange de fonds dès que la valorisation des positions existantes avec une contrepartie donnée dépasse un seuil défini et propre à celle-ci. Au cours du premier semestre 2010, la 3CIF avait, à titre de garantie, effectué au profit de ses contreparties des dépôts pour un encours moyen de 1,38 milliard d'euros s'établissant à la somme de 1,72 milliard d'euros à la clôture du semestre. Parallèlement, elle avait reçu de ses contreparties divers dépôts de garantie pour un encours moyen de 51,87 millions d'euros se stabilisant à 57,36 millions d'euros au 30 juin 2010.

2°- RMBS

Le portefeuille de RMBS externes détenu par 3CIF est composé titres émis par des véhicules de titrisation relevant tous du droit d'un Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen et représentatif de créances originées, pour la majorité d'entre elles, avant 2006.

Au 30 juin 2010, ce portefeuille présente les principales caractéristiques suivantes :

- le nombre de lignes détenues s'élève à 42 lignes pour 41 RMBS différents dont 2 lignes pour un master anglais "Granite Mortgage",
- sur les 42 lignes, 27 d'entre elles, représentant 47% de l'encours de ces RMBS, ont été créés antérieurement au 31 décembre 2005.
- les titres prioritaires sont tous préservés par l'existence d'un fonds de réserve et de titres subordonnés.
- à l'exception des RMBS Castoro RMBS et Hermes XIII dont les fonds de réserve sont de zéro, l'ensemble des RMBS est doté d'un fonds de réserve représentant de 0,03 % à 7,2 % du total du passif du véhicule. Dans huit cas, le montant du fonds de réserve est inférieur au montant cible. Dans trois cas (Castoro RMBS, TDA II et Rural Hypotecario VII), le fonds de réserve courant est supérieur au montant cible,
- le pourcentage des titres subordonnés, à l'origine varie de 4,41% à 25,79 % de l'ensemble des titres émis par le véhicule. Ce fort niveau de subordination compense partiellement le faible niveau de fonds de réserve des RMBS.
- dans 88 % des RMBS, le pourcentage de défaillance de 1 à 3 mois est inférieur à 2,63 %,
- les titres prioritaires détenus par la 3CIF bénéficient toutes d'au moins une notation AAA délivrée par une des trois agences de notation Moody's, Fitch et Standard & Poors. A l'exception de quatre d'entre eux (Emerald Mortgage n° 4, TDA II, TDA 8 et TDA Cam II) pour un encours de 85,13 milliards d'euros, ils bénéficient d'une notation AAA délivrée par au moins deux agences de notation.

Ces informations ont été recueillies à partir des prospectus d'émissions, des "pre-sale reports" et des "performance overviews" trimestriels des agences de notation.

IV - RESULTATS FINANCIERS

1 - Compte de résultat

Au 30 juin 2010, les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 886,38 millions d'euros contre 1,20 milliard d'euros au 30 juin 2009 et 2,15 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Les intérêts et charges assimilées ressortent à 879,85 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 1,20 milliard d'euros au 30 juin 2009 et 2,14 milliards d'euros au 31 décembre 2009. La diminution des encours du portefeuille titres de la 3CIF suite à la cession des titres de CIF Assets intervenue, au cours du premier semestre 2010 au profit de CIF Euromortgage ainsi que le faible niveau des taux d'intérêts constaté au cours du premier semestre 2009 a impacté défavorablement le montant des intérêts perçus par la 3CIF sur les prêts consentis à sa clientèle ainsi que ceux produits par son portefeuille titres. Parallèlement le faible niveau des taux a également permis de réduire le montant des intérêts et charges assimilées dues par la 3CIF au titre de sa dette, cette réduction ayant toutefois été compensée par le niveau élevé des spreads d'émission dû par la 3CIF sur ses émissions du premier semestre 2010.

La marge d'intérêts s'établit à 6,54 millions d'euros contre 7,38 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les commissions perçues ressortent à 1,32 million d'euros tandis que les commissions payées s'établissent à 1,03 million d'euros.

Au 1^{er} janvier 2008, la 3CIF avait procédé à une analyse détaillée de son portefeuille titres. Après avoir constaté l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et considéré l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il avait été décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie de ce portefeuille pour un montant de 2,01 milliards d'euros, la dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,06 millions d'euros étant reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 1,91 million d'euros dans le compte de résultat au 30 juin 2010. D'autre part, pour les mêmes raisons, il a été transféré courant 2010, une partie du portefeuille des titres de placement résiduel pour un montant de 525 millions déprécié à hauteur de 1,72 million au 31 mars 2010. La reprise de cette dépréciation au 30 juin 2010 a un impact positif de 0,02 million d'euros dans le compte de résultat. Ces différentes opérations sont inscrites au poste "gains et pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés" qui ressort en gains à concurrence de 10,67 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'établit à 17,49 millions d'euros.

Déduction faite des charges d'exploitation, en baisse par rapport au semestre précédent, le résultat d'exploitation s'établit, à la clôture du semestre à 12,1 millions d'euros.

Compte tenu d'un gain sur immobilisations financières de 1,31 million d'euros, le résultat net s'établit à 13,34 millions d'euros contre 1,41 million d'euros au 30 juin 2009 et 13,71 millions d'euros au 31 décembre 2009.

2 - Bilan

Le total du bilan au 30 juin 2010 s'établit à 23,26 milliards d'euros contre 19,29 milliards d'euros au 30 juin 2009 et 20,46 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette hausse importante résulte principalement du volume important des financements nouveaux mis en place par la 3CIF auprès des entités du Crédit Immobilier de France au travers de la ressource evergreen et des nouveaux prêts à court terme collatéralisés.

Les principaux mouvements sur le bilan sont les suivants :

- **A l'actif**
 - les créances sur établissements de crédit s'élèvent, à la clôture du semestre à 15,43 milliards d'euros contre 12,70 milliards d'euros à fin 2009. Ces créances n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation,
 - Les créances clients ressortent à 2,46 milliards d'euros contre 1,75 milliard d'euros au 31 décembre 2009 et sont principalement constituées de prêts consentis à CIFD, la holding du Crédit Immobilier de France dont, notamment, un nouveau prêt de 400 millions d'euros mis en place en juin 2010 auxquels s'ajoutent un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement, des prêts octroyés à diverses sociétés anonymes d'HLM et des contributions du Crédit Immobilier de France aux actions de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique,
 - les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 2,27 milliards d'euros contre 3,37 milliards d'euros au 31 décembre 2009,

- le poste " autres actifs" qui ressort à 1,81 milliard d'euros comprend essentiellement, à concurrence de 1,72 milliard d'euros des dépôts de garantie effectués par la 3CIF auprès de ses contreparties sur opérations de couverture,
 - le compte de régularisation qui ressort à 592,02 millions d'euros intègre, en particulier une somme de 445,19 millions d'euros au titre d'intérêts courus et non échus sur swaps.
- **Au passif**
 - Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 9,64 milliards d'euros contre 4,19 milliards d'euros au 31 décembre 2009,
 - Les dettes représentées par un titre s'établissent à 11,84 milliards d'euros contre 14,53 milliards d'euros fin 2009. Cette baisse est principalement imputable à la diminution des encours de titres de créances négociables souscrits par CIF Euromortgage et sa décision de placer désormais auprès de la 3CIF une part significative de ses actifs sous forme de prêts sécurisés.
 - Le poste "autres passifs" enregistre, à hauteur de 159,09 millions d'euros les garanties reçues des contreparties financières dans le cadre des opérations de couverture,
 - Le compte de régularisation s'élève à 736,26 millions d'euros essentiellement constitué d'intérêts courus et non échus sur swaps contre 763,98 millions d'euros fin 2009,
 - Les capitaux propres s'établissent à 225,65 millions d'euros contre 225,33 millions d'euros fin 2009. Au 31 décembre 2009, les capitaux propres intégraient un résultat de 13,71 millions d'euros mis en distribution dans le courant du premier semestre 2009 à concurrence d'un montant de 13,02 millions d'euros

V - CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la 3CIF s'élève à la somme de 117.013.941 euros. Il est divisé en 764.797 actions d'une valeur nominale de 153 euros chacune.

Il est entièrement détenu par Crédit immobilier de France Développement - CIFD à l'exception des actions détenues par les membres du Conseil d'administration à concurrence d'une action chacun. Aucun salarié ne détient de participation au capital de la 3CIF.

VI - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE

Le prêt de 595 millions d'euros consenti fin juin 2010 par CIF Euromortgage a été renouvelé pour une période supplémentaire d'un mois à compter du 30 juillet 2010.

VII - PERSPECTIVE POUR LA FIN 2010

D'ici la fin de l'exercice, la 3CIF complètera son programme d'émission à moyen et long terme essentiellement par le recours aux placements privés.

Elle développera également sa recherche d'investisseurs à court terme par le placement de ses titres de créances négociables (certificats de dépôt et ECP).

VIII - CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

A - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède, à tout instant, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au 30 juin 2010, le Conseil d'administration était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Claude Sadoun, Président
- Madame Marie-Thérèse Algudo administrateur,
- Monsieur Stéphane Bonnois, administrateur,

- Monsieur Roland Chauveau, administrateur,
- Monsieur Robert del Bianco, administrateur
- Monsieur Hervé Magne, administrateur,
- Monsieur Jean Pierre Goetzinger, censeur.

Le mandat de censeur de Monsieur Jean Pierre Goetzinger étant arrivé à échéance, l'assemblée générale mixte qui s'est réunie le 28 avril 2010 l'a renouvelé pour une période de quatre ans arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

Au titre de leurs fonctions au sein de la 3CIF, les membres du Conseil d'administration n'ont perçu aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit durant le premier semestre 2010.

B - DIRECTION GENERALE

Réuni le 12 décembre 2007 à l'issue de l'Assemblée générale mixte ayant modifié les statuts, le Conseil d'administration de la 3CIF a désigné à l'unanimité Monsieur Claude Sadoun en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur. Il a également réaffirmé son option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général et a confirmé, à l'unanimité, Monsieur Claude Sadoun en qualité de Directeur général pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 15 mai 2003, le Conseil d'administration avait désigné, sur proposition de son Président, Monsieur Patrick Amat en qualité de Directeur général délégué et l'avait investi de l'ensemble des pouvoirs reconnus par la loi aux directeurs généraux délégués.

Messieurs Claude Sadoun et Patrick Amat sont tous deux dirigeants responsables au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

IX - COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Commissaires aux comptes titulaires :**
 - Mazars - Exaltis 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie - Représenté par Monsieur Franck Boyer
 - PriceWaterhouseCoopers Audit - 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine - Représenté par Messieurs Pierre Clavié et Antoine Priollaud.
- **Commissaires aux comptes suppléants :**
 - Monsieur Michel Barbet Massin - Le Vinci 4 allée de l'Arche 92075 Paris la Défense
 - Monsieur Yves Nicolas - 63, rue de Villiers 92220 Neuilly sur Seine

X - AUTORISATION D'EMETTRE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En application de l'article L.228-40 du Code de commerce, Conseil d'administration avait, lors de sa réunion du 9 avril 2009, autorisé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2009, toute émission d'emprunts obligataires à concurrence d'un montant maximum de 15 milliards d'euros ou son équivalent en devises et avait délégué à son Président ainsi qu'au Directeur général délégué - chacun pouvant agir séparément - tous pouvoirs à l'effet d'émettre sur tout marché, en une ou plusieurs fois, aux époques et aux conditions de forme, taux, durée, amortissement et devises qu'il jugeront convenables, tous emprunts obligataires de toute nature, y compris sous forme d'EMTN ou de titres subordonnés à durée indéterminée, dans cette limite de 15 milliards d'euros.

Cette autorisation a été renouvelée pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2010 Par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 24 mars 2010.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



CRÉDIT IMMOBILIER
DE FRANCE

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE- *3CIF*

Comptes sociaux
Au 30 juin 2010

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF
3. HORS-BILAN
4. COMPTE DE RESULTAT
5. ANNEXE

BILAN ACTIF

| ACTIF | Note | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales, ccp | | 66 085 | 200 472 | 83 865 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 3 | 618 735 | 690 499 | 694 064 |
| Créances sur les établissements de crédits | 1 | 15 432 107 | 12 701 837 | 10 909 327 |
| Opérations avec la clientèle | 2 | 2 458 176 | 1 754 692 | 1 202 651 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 | 2 272 283 | 3 366 187 | 4 751 149 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 3 | 678 | 678 | 678 |
| Participations et autres titres détenus à L.T | 4 | 47 | 45 | 46 |
| Parts dans les entreprises liées | 4 | 2 633 | 3 259 | 3 739 |
| Immobilisations incorporelles | 4 | 266 | 266 | 266 |
| Immobilisations corporelles | 4 | 1 | 1 | 0 |
| Autres actifs | 5 | 1 815 449 | 1 152 418 | 1 114 484 |
| Comptes de régularisation | 6 | 592 019 | 595 015 | 532 909 |
| TOTAL ACTIF | | 23 258 479 | 20 465 369 | 19 293 178 |

contre-valeur k-euros des actifs en devise

BILAN PASSIF

| PASSIF | Note | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dettes envers établissements de crédit | 1 | 9 639 186 | 4 192 816 | 6 460 271 |
| Opérations avec la clientèle | 2 | 589 950 | 543 912 | 471 006 |
| Dettes représentées par un titre | 7 | 11 842 196 | 14 530 879 | 11 163 367 |
| Autres passifs | 8 | 159 095 | 142 381 | 114 780 |
| Comptes de régularisation | 9 | 736 261 | 763 979 | 805 384 |
| Provisions | 10 | 268 | 201 | 189 |
| Dettes subordonnées | 11 | 65 864 | 65 864 | 65 864 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 12 | 0 | 0 | 0 |
| <i>Capitaux propres hors FRBG</i> | <i>13</i> | <i>225 659</i> | <i>225 337</i> | <i>212 317</i> |
| Capital souscrit | | 117 014 | 117 014 | 117 014 |
| Primes d'émission | | 52 226 | 52 226 | 52 226 |
| Réserves | | 13 584 | 12 899 | 12 450 |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | | 11 686 | 11 686 | 10 965 |
| Report à nouveau | | 17 810 | 17 804 | 18 253 |
| Résultat de l'exercice | | 13 339 | 13 708 | 1 409 |
| TOTAL PASSIF | | 23 258 479 | 20 465 369 | 19 293 178 |

contre-valeur k-euros des passifs en devise

HORS- BILAN

| HORS BILAN | Note | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|----------------------------|------|------------|------------|------------|
| ENGAGEMENTS DONNES | | | | |
| Engagements de financement | 14 | 2 571 252 | 3 264 119 | 3 919 471 |
| Engagements de garantie | 14 | 4 721 532 | 2 415 300 | 1 973 212 |
| Engagements sur titres | 14 | 216 858 | 1 753 | 8 207 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | | |
| Engagements de financement | 14 | 760 000 | 260 000 | 1 260 000 |
| Engagements de garantie | 14 | 3 118 633 | 5 459 | 5 653 |
| Engagements sur titres | 14 | | 10 000 | 0 |

COMPTE DE RESULTAT

| | Note | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|------|---------------|----------------|----------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 16 | 886 385 | 2 148 201 | 1 202 330 |
| - Intérêts et charges assimilées | 17 | - 879 846 | -2 140 824 | -1 200 247 |
| + Revenus des titres à revenu variable | 18 | | 16 | 0 |
| + Commissions (produits) | 19 | 1 319 | 2 340 | 1 171 |
| - Commissions (charges) | 20 | -1 026 | -2 271 | - 700 |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des port de négociation | 21 | -11 | 16 | 20 |
| +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 22 | 10 671 | 2 102 | -7 029 |
| + Autres produits d'exploitation bancaire | 23 | -1 | 523 | 260 |
| - Autres charges d'exploitation bancaire | 24 | | -9 | -7 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 17 491 | 10 094 | - 4 202 |
| - Charges générales d'exploitation | 25 | -5 393 | -12 162 | -6 499 |
| - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | | -1 | 0 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 12 098 | -2 069 | -10 701 |
| +/- Coût du risque | 26 | -67 | -150 | 0 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 12 031 | - 2 219 | -10 701 |
| +/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés | 27 | 1 308 | 5 976 | 1 438 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | | 13 339 | 3 757 | -9 263 |
| +/- Résultat exceptionnel | | | | 0 |
| - Impôt sur les bénéfices | 28 | | | 0 |
| +/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées | | | 9 951 | 10 672 |
| RESULTAT NET | | 13 339 | 13 708 | 1 409 |

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1°- FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

Le résultat au 30 juin 2010 est un bénéfice de 13 338 644,82 €.

1.1. Déclassement de titres

En date du 1^{er} janvier 2008, une analyse précise a été opérée sur la nature du portefeuille titres. En conséquence, considérant d'une part, l'adossement d'une partie du portefeuille en taux et en liquidité et d'autre part, l'intention de conserver ce portefeuille jusqu'à son échéance, il a été décidé un reclassement en titres d'investissement d'une partie du portefeuille des titres de placement. Ce transfert s'est traduit au bilan par le reclassement de 2,010 milliards d'euros de titres de placement en titres d'investissement. Au 30 juin 2010, l'encours de ce portefeuille est de 1,444 milliard d'euros (note n°3). La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 29,059 millions d'euros est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un impact positif de 1,906 millions d'euros dans le compte de résultat au 30 juin 2010 dans la rubrique « + / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

D'autre part, pour les mêmes raisons que précédemment, il a été transféré en date du 01 avril 2010, une partie du portefeuille des titres de placement pour un montant de 525 millions d'euros. La dépréciation antérieurement constituée, d'un montant de 1,724 millions d'euros à la date de transfert est reprise de façon étalée sur la durée de vie résiduelle des titres. Cette reprise a un effet positif de 0,018 millions d'euros sur le compte de résultat au 30 juin 2010.

1.2. Réserves spéciales de recouvrement et Réserves spéciales de rachat

En application du nouveau règlement de CIF Assets, pour mieux protéger les porteurs des titres contre le risque de défaillance des débiteurs, un compte de Réserve Spéciale de Recouvrement est constitué par chaque filiale cédante dans les livres de la Caisse Centrale. Au 30 juin 2010, l'encours global est de 446,054 millions d'euros contre 430,046 millions d'euros au 31 décembre 2009, au passif du bilan. De plus un compte de réserve spéciale de rachat a été créé en octobre 2009, celui-ci peut permettre aux SFR de racheter auprès du fonds les créances défaillantes. Au 30 juin 2010, l'encours était de 67,940 millions d'euros contre 60 millions au 31 décembre 2009

1.3. SFEF

Dans le cadre de l'article 6 II A de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificative pour le financement de l'économie, l'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « Société ») dont l'objet est de consentir des prêts aux établissements de crédit. L'objectif est de permettre à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la Société sont refinancés par des émissions de titres de créances qui sont garantis par l'Etat, à titre onéreux, dans les conditions définies par la loi. La SFEF a procédé à différentes émissions de titres avec la garantie par l'Etat et intégralement financées par la Caisse des dépôts et consignations. Ces émissions ont permis à la Société de faire bénéficier les établissements de crédit éligibles qui en feraient la demande. La Caisse Centrale a bénéficié de ces financements, l'encours représente 752,197 millions d'euros au 30 juin 2010 garanti par le nantissement de prêt à hauteur de 2,207 milliards d'euros accordé à la SFEF

1.4. Prêt à court terme collatéralisé

Durant l'exercice 2010, CIF Euomortgage a consenti à la 3CIF un nouveau type de prêt sécurisé, dans le cadre des dispositions de l'article L.211-38 du Code monétaire et financier par la remise en pleine propriété de créances éligibles aux sociétés de crédit foncier répondant aux critères de la Convention de Garantie Financière établie parallèlement. Au 30 juin 2010, l'encours nominal du prêt est de 1,982 milliard d'euros et la garantie représente un surdimensionnement de 127%, soit 2,518 milliard d'euros. Parallèlement, la 3CIF a mis en place au profit des filiales opérationnelles du groupe divers prêts également sécurisés dans les mêmes conditions pour un encours nominal total de 1,982 milliard, le montant total des garanties remises s'élevant à 3,113 milliards d'euros.

2°- PRINCIPES ET METHODES DE PRESENTATION :

2.1. Principes généraux

La présentation retenue pour le bilan et le compte de résultat est conforme au règlement n° 2000-03 du CRC relatif aux documents de synthèse sociaux.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2010 sont conformes aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité, permettant de refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité dans une perspective de continuité d'activité. La cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Les opérations réalisées dans le cadre de la Banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de spécialisation des exercices. Toutefois, lorsque la partie de la trésorerie liée aux opérations d'intermédiation gérée par la salle des marchés en incluant des instruments dérivés présente une perte potentielle sur la position nette globale en date d'arrêt, une provision pour risques et charges est constituée.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle de l'inscription à la valeur nominale. Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle.

2.2. Présentation des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif avec les arrêtés au 31 décembre des deux dernières années précédentes.

2.3. Notes aux Etats Financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros (sauf mention particulière).

3°- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

3.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : Engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an en encours douteux compromis d'autre part.

3.2. Nature des dépréciations et provisions

A) Dépréciations individualisées sur activité de crédit

- Dépréciations en capital

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : *Coût du risque*.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier et, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

- Dépréciations des intérêts

Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés, est appliqué à la Caisse Centrale depuis le 1^{er} janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le Groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques et principalement l'évolution des « spreads » de contrepartie, la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a constitué un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31 décembre 2008 ce fonds atteignait 10 672 K€ et a été intégralement repris au 31 décembre 2009 et est donc toujours nul au 30 juin 2010.

C) Provision Retraite

Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. La Caisse Centrale doit en effet faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités fixées par la Convention Collective qui lui est applicable et conformément à la loi portant sur la réforme des retraites du 21 août 2003, selon laquelle la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint son âge de départ à la retraite, indépendamment du nombre de trimestres cotisés. A ce titre, ont été provisionnées dans les comptes les indemnités de départ en retraite dues à l'ensemble du personnel, qui s'élèvent à 20 295€ au 30 juin 2010.

3.3. Créances, dettes, et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan sont convertis aux cours de change officiels en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

3.4. Portefeuilles - Titres

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a appliqué, les règles définies dans le règlement n°90-01 relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable dans les comptes clos au 30 juin 2010.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

- ***Titres de transaction :***

Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

La Caisse Centrale ne détient aucune position en portefeuille de titres de transaction.

- *Titres de placement :*

Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n°88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

- *Titres de l'activité de portefeuille :*

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

- *Titres d'investissement :*

Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition soit comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le CRC 2008-07

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : *Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.*

Conformément à la réglementation, les titres d'investissement ne sont pas dépréciés à hauteur des moins-values latentes sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dépréciation est classée en *coût du risque.*

- *Autres titres détenus à long terme*

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que la Caisse Centrale entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : *Revenus des titres à revenu variable*.

- *Titres de participation et parts dans les entreprises liées*

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué.

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciations, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : *Gains nets sur actifs immobilisés*.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

- *Méthode de valorisation des titres acquis :*

De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel, des cours manuels peuvent être retenus.

Si le cas échéant aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir de la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

3.5. Immobilisations et charges différées ou à étaler

Le règlement 2002-10 du CRC, complété par les règlements 2003-07 et 2004-06, par l'avis 2004-15 du CNC ainsi que les avis du comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005. La Caisse Centrale a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

- Logiciels 3 ans à 8 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Mobilier (sauf meubles anciens) 10 ans
- Mobilier : meubles anciens non amortissable
- Œuvres d'art non amortissable
- Agencements de locaux 10 ans
- Installations téléphoniques 5 ans
- Installations générales techniques 15 ans
- Agencement salles de coffre 20 ans

Par ailleurs, l'avis N°2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2005.

3.6. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.7. Dette représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires, ainsi que les frais d'émission, sont désormais amortis de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : *Emprunts obligataires et autres titres à revenu fixe*.

3.8. Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.9. Instruments financiers à terme et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié.

L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

A) Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée)
- Macro couverture (gestion globale de bilan)
- Positions spéculatives
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

La Caisse Centrale n'a aucune position spéculative.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

La Caisse Centrale ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

B) Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

C) Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restants dus des notionnels.

La Caisse Centrale a classé l'ensemble de ses opérations optionnelles et contrats à terme en couverture affectée.

Conformément au règlement n°2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, la Caisse Centrale a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments les plus ou moins-values au 30/06/2010.

D) Méthode de valorisation des instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le compte de résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Caisse Centrale estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

3.10. Impôt sur les sociétés

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000.

La Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Depuis le 01 janvier 2006, la Caisse Centrale Crédit Immobilier de France est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

4°- SOLIDARITE FINANCIERE DU GROUPE CIFD

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, dont la Caisse Centrale et à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

5° - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

I. CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

| ACTIF | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 | PASSIF | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Créances à vue | 1 783 193 | 2 609 443 | 403 251 | Dettes à vue | 4 385 298 | 800 320 | 1 014 310 |
| comptes ordinaires | 403 009 | 394 290 | 137 946 | comptes ordinaires | 62 080 | 35 280 | 242 269 |
| prêts et pension au jour le jour | 1 380 184 | 2 215 153 | 265 305 | emprunts au jour le jour | 4 323 218 | 765 040 | 772 041 |
| titres reçus en pension livrée | 0 | 0 | 0 | titres donnés en pension livrée | 0 | 0 | 0 |
| valeurs non imputées | 0 | 0 | 0 | autres sommes dues | 0 | 0 | 0 |
| Créances à terme | 13 648 914 | 10 092 394 | 10 506 076 | Dettes à terme | 3 392 496 | 3 392 496 | 5 445 961 |
| prêts à terme | 13 647 389 | 10 090 869 | 10 504 550 | emprunts à terme | 5 253 888 | 2 392 241 | 3 945 721 |
| titres reçus en pension livrée | 0 | 0 | 0 | titres donnés en pension livrée | | 1 000 255 | 1 500 240 |
| valeurs non imputées | 0 | 0 | 0 | | | | |
| prêts participatifs | 0 | 0 | 0 | | | | |
| autres prêts subordonnés | 1 525 | 1 525 | 1 526 | | | | |
| TOTAL | 15 432 107 | 12 701 837 | 10 909 327 | TOTAL | 9 639 186 | 4 192 816 | 6 460 271 |
| <i>dont créances rattachées</i> | <i>15 125</i> | <i>16 679</i> | <i>25 987</i> | <i>dont dettes rattachées</i> | <i>14 533</i> | <i>6 924</i> | <i>5 095</i> |

Au 30/06/2010, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur établissements de crédit, au sens du règlement 2002-03 du CRC. Elle n'a constitué à ce jour aucune dépréciation enregistrée à l'actif du bilan au titre de son activité de prêt interbancaire et vis à vis du réseau du Crédit Immobilier de France.

2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

| ACTIF | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 | PASSIF | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Créances commerciales | 0 | 0 | 0 | Comptes d'épargne à régime spécial | 0 | 0 | 0 |
| Autres concours à la clientèle | 2 437 781 | 1 724 580 | 1 178 176 | à vue | 0 | 0 | 0 |
| crédits à l'exportation | 0 | 0 | 0 | à terme | 0 | 0 | 0 |
| crédits de trésorerie | 5 769 | 5 605 | 5 974 | | | | |
| crédits à l'équipement | 0 | 0 | 0 | Autres dettes | 58 072 | 35 924 | 54 429 |
| crédits à l'habitat | 0 | 0 | 0 | | | | |
| prêts participatifs | 3 887 | 3 887 | 3 887 | à vue | 58 072 | 35 924 | 54 429 |
| autres prêts subordonnés | 43 | 0 | 0 | titres donnés en pension livrée | 0 | 0 | 0 |
| titres reçus en pension livrée | 0 | 0 | 0 | autres dettes à vue | 0 | 0 | 0 |
| prêts à la clientèle financière | 2 389 786 | 1 677 392 | 1 132 627 | | | | |
| autres concours à la clientèle | 38 433 | 37 696 | 35 688 | | | | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 18 915 | 28 334 | 22 529 | à terme | 531 879 | 507 988 | 416 577 |
| Créances douteuses sur la clientèle | 1 753 | 2 052 | 2 169 | | | | |
| Opérations d'affacturage | 0 | 0 | 0 | titres donnés en pension livrée | 17 904 | 17 543 | 17 175 |
| Dépréciation créances douteuses | -274 | -274 | -223 | autres dettes à terme | 513 975 | 490 445 | 399 402 |
| | | | | | | | |
| TOTAL | 2 458 176 | 1 754 692 | 1 202 651 | TOTAL | 589 950 | 543 912 | 471 006 |
| <i>dont créances rattachées</i> | 2 167 | 1 965 | 2 600 | <i>dont dettes rattachées</i> | 8 607 | 8 246 | 7 879 |

Au 30/06/2010, la Caisse Centrale n'a constaté aucune créance restructurée ni de douteux compromis relatifs à ses créances sur la clientèle, au sens du règlement 2002-03 du CRC.

Parmi les « créances sur la clientèle » figurent principalement :

- Un prêt consenti à l'Union Economique et Sociale pour le Logement (U.E.S.L) qui représente les organismes collecteurs du 1% Logement.
- Des prêts consentis à des S.A. d'H.L.M pour 5 458 759 euros.
- Un prêt consenti en 2003 à la SCI 26-28 Rue de Madrid, pour un montant initial de 27 milliers d'euros.

Le prêt consenti à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est classé en créances douteuses. La quote-part susceptible de ne pas être recouvrée est dépréciée à 100% et s'élève à 274 K€.

3 PORTEFEUILLE TITRE

| | Effets publics et valeurs assimilées | Obligations et autres titres à revenu fixe | Actions et autres titres à revenu variable | TOTAL |
|--|--------------------------------------|--|--|------------------|
| Titres de transaction | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titres de placement | 82 054 | 839 939 | 678 | 922 672 |
| Titres d'investissement (1) | 536 681 | 1 432 344 | 0 | 2 531 614 |
| Titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 618 735 | 2 272 283 | 678 | 2 891 696 |
| <i>dont créances rattachées</i> | 11 452 | 4 942 | 0 | 16 394 |
| <i>dont surcotes/décotes sur titres de placement</i> | 406 | -2 | 0 | 404 |
| <i>dont surcotes/décotes sur titres d'investissement</i> | 0 | -1 044 | 0 | -1 409 |
| <i>dont titres prêtés</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>dont titres donnés en pension livrés (nominal +/-S/D)</i> | | 17 904 | 0 | |
| <i>dont titres cotés</i> | | 2 267 341 | 0 | |
| <i>dont titres émis par des organismes publics</i> | 607 283 | 0 | | |
| <i>dont titres participatifs</i> | | 0 | | |
| <i>dont autres titres subordonnés</i> | | 0 | | |

Le portefeuille de titres de placement classé dans la catégorie « obligations et autres titres à revenu fixe » est composé de RMBS et obligations diverses.

Le poste « Actions et autres titres à revenu variable » se compose exclusivement d'actions.

Les titres de placement privés sont dépréciés à hauteur des moins-values latentes, soit 1 409 K€ au 30 juin 2010.

D'autre part, les parts du fonds communs de créances immobilières CIF Assets sont classées au 30 juin 2010 en titres de placement pour un montant de 561 468 K€. Ces parts qui sont valorisées au pair dans les comptes de la 3CIF seront cédées au pair à CIF Euromortgage conformément aux conventions conclues avec cette dernière société.

Les titres de placement transférés en titres d'investissement le 01 avril 2010 pour un montant de 525 000 K€ d'euros sont provisionnés à hauteur de 1 705 K€ au 30 juin 2010 (cf. faits marquants). Cette provision est reprise sur la durée résiduelle des titres.

(1) La valorisation de l'ensemble du portefeuille des Titres d'Investissement est de 2 253 981 K€ en sachant que les Parts de CIF Assets sont valorisées au pair.

4. ACTIF IMMOBILISE

| | BRUT 31/12/2009 | ACQUISITIONS ou TRANSFERT | CESSIONS OU REMBOURSEMENTS OU IMPACT TAUX DE CHANGE | BRUT 30/06/2010 | DEPRECIATIONS AMORT | NET 30/06/2010 |
|---|--------------------|------------------------------|---|--------------------|------------------------|-------------------|
| Titres de participation et parts sur entreprises liées | 6 398 | 0 | 0 | 6 398 | 3 719 | 2 679 |
| Immobilisations incorporelles | 1 709 | | 0 | 1 709 | 1 442 | 267 |
| Immobilisations corporelles | 189 | 0 | 0 | 189 | 188 | 1 |
| TOTAL | 8 296 | 0 | 0 | 8 296 | 5 349 | 2 947 |

4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Dénomination | Forme juridique | Capitaux propres | Capital | % détenu | Valeur brute | Valeur nette | Prêts et avances consentis | Cautions et avals donnés | PNB ou C.A | Dividendes Perçus en 2010 | Résultat du dernier exercice clos | Date de clôture |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|---------|----------|--------------|--------------|----------------------------|--------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| A FILIALES ET PARTICIPATIONS | | | | | 6 351 | 3 259 | | | | | | |
| A.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS (+50%) | | | | | | | | | | | | |
| A.2 PARTICIPATIONS (10 à 50%) | | | | | | | | | | | | |
| CIF Services | GIE | -1 332 | 2 | 17,65% | <1 | <1 | 2 231 | 0 | 12 477 | 0 | -356 | 30/06/2010 |
| GIE I-CIF | GIE | 8 291 | 20 000 | 31,75% | 6 350 | 2 632 | 30 526 | 0 | 17 850 | 0 | -2 289 | 30/06/2010 |
| B FILIALES ET PART. NON REPRISES EN A | | | | | 47 | 45 | | | | | | |
| B.1 FILIALES NON REPRISES EN A | | | | | | | | | | | | |
| a. filiales françaises | | | | | | | | | | | | |
| b. filiales étrangères | | | | | | | | | | | | |
| B.2 PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A | | | | | | | | | | | | |
| a. filiales françaises | | | | | 1 | 1 | | | | 0 | | |
| b. filiales étrangères | | | | | 46 | 44 | | | | 0 | | |
| TOTAL | | | | | 6 398 | 3 304 | 0 | 0 | | 0 | | |

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | MONTANT BRUT | DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS | MONTANT NET |
|--|--------------|---------------------------------|-------------|
| Frais d'établissement | | | |
| - frais de constitution | | | |
| - frais de premier établissement | | | |
| - frais d'augmentation de capital et opérations diverses | | | |
| Frais de recherche et développement | | | |
| - travaux de recherche fondamentale | | | |
| - recherche appliquée | | | |
| - développement expérimental | | | |
| Fonds commercial | | | |
| Certificat d'association FGD | 266 | 0 | 266 |
| Autres | 1 442 | -1 442 | 0 |
| TOTAL | 1 708 | -1 442 | 266 |

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | MONTANT BRUT | DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS | MONTANT NET |
|------------------------------------|--------------|---------------------------------|-------------|
| Agencements et installations | | | 0 |
| Matériel de Bureau et informatique | | | 0 |
| Mobilier de bureau | 189 | -188 | 1 |
| Matériel de transport | | | 0 |
| TOTAL | 189 | -188 | 1 |

5 AUTRES ACTIFS

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Instruments conditionnels achetés | 87 847 | 86 852 | 86 087 |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 0 | 0 | 0 |
| Créances relatives au report en arrière des déficits | 0 | 0 | 0 |
| Autres débiteurs divers | 3 507 | 5 901 | 4 123 |
| Stocks et emplois divers | 0 | 0 | 0 |
| Autres actifs divers | 1 724 000 | 1 059 634 | 1 024 132 |
| Créances douteuses nettes | 221 | 221 | 221 |
| Créances rattachées | 95 | 31 | 142 |
| Dépréciation créances douteuses | -221 | -221 | -221 |
| TOTAL | 1 815 449 | 1 152 418 | 1 114 484 |

Les opérations retracées sur la ligne « autres actifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties. Les créances douteuses sont relatives à des taxes étrangères retenues à la source au cours d'exercices antérieurs. Elles sont intégralement dépréciées.

6 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| - Comptes d'encaissement | 0 | 0 | 0 |
| - Comptes d'ajustement | 56 778 | 0 | 0 |
| - Comptes d'écart (1) | 21 750 | 23 423 | 25 194 |
| - Pertes Potentielles | 0 | 0 | 0 |
| - Pertes sur instruments de couverture (2) | 14 201 | 16 663 | 20 670 |
| - Primes des titres à revenu fixe - Obligations | 26 909 | 33 674 | 16 879 |
| - Charges à répartir | 17 185 | 16 548 | 14 984 |
| - Charges constatées d'avance | 10 004 | 6 539 | 10 148 |
| - Produits à recevoir (3) | 445 192 | 498 168 | 445 034 |
| - Divers | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL ACTIF | 592 019 | 595 015 | 532 909 |

(1) Il s'agit principalement du solde des pertes sur OAT utilisés comme instruments de couverture, classés, avant leur cession, en titres de placement.

(2) Ce solde représente le cumul des soultes sur swaps perdantes après étalement de la période.

(3) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

Le montant non amorti des primes de remboursement sur titres émis est nul.

7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| Bons de caisse | 0 | 0 | 0 |
| Titres du marché interbancaires & T.C.N | 8 629 469 | 10 728 627 | 7 573 852 |
| Emprunts obligataires | 3 212 727 | 3 802 252 | 3 589 515 |
| Autres dettes représentées par un titre | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 11 842 196 | 14 530 879 | 11 163 367 |
| dont dettes rattachées | 93 377 | 131 259 | 81 696 |

| Devise d'émission | DEV | En milliers de devises | | | | En milliers d'Euros |
|-----------------------|-----|---|-----------------------|------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | Montant au 31/12/2009 | Emissions /réescompte | Échéance/ Rachat /réescompte | Montant au 30/06/2010 | Montant au 31/12/2009 |
| TCN EMIS | EUR | 10 396 469 | 4 872 795 | 6 870 988 | 8 398 276 | 8 398 276 |
| TCN EMIS | GBP | 117 850 | | 100 000 | 17 850 | 21 835 |
| TCN EMIS | HKD | 150 000 | | 150 000 | - | - |
| TCN EMIS | JPY | 9 000 000 | | | 9 000 000 | 82 728 |
| TCN EMIS | USD | 49 000 | 5 000 | 21 000 | 33 000 | 26 892 |
| TCN EMIS | PLN | 60 000 | | | 60 000 | 14 468 |
| TCN EMIS | CZK | 860 046 | 12 369 | | 872 415 | 33 958 |
| TCN EMIS | CHF | 0 | | | - | - |
| TCN EMIS | | | | | | 8 578 157 |
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES | EUR | 3 480 604 | | 575 872 | 2 904 732 | 2 904 732 |
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES | JPY | 0 | | | 0 | |
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES | USD | 328 000 | | | 328 000 | 267 297 |
| EMPRUNTS OBLIGATAIRES | | | | | | |
| | | Total des valeurs nominales | | | | 11 750 186 |
| | | Dettes Rattachées | | | | 92 009 |
| | | DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE | | | | 11 842 196 |

8 AUTRES PASSIFS

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Instruments conditionnels vendus | 87 539 | 86 137 | 84 447 |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres | 0 | 0 | 0 |
| Dettes de titres empruntés | 0 | 0 | 0 |
| Créditeurs divers (1) | 14 187 | 965 | 1 010 |
| Autres passifs divers | 57 364 | 55 274 | 29 320 |
| Dettes rattachées | 5 | 5 | 3 |
| TOTAL | 159 095 | 142 381 | 114 780 |

Les opérations retracées sur la ligne « autres passifs divers » correspondent à des opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF a signé des conventions dites de « cash collateral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

(1) Au 30 juin 2010 les dettes fournisseurs sont de 784K€ avec un paiement a 30 jours.

9 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| - Comptes d'encaissement | 0 | 0 | 0 |
| - Comptes d'ajustement (1) | 0 | 15 106 | 13 169 |
| - Comptes d'écart (2) | 33 633 | 36 086 | 39 089 |
| - Gains Potentiels | 0 | 0 | 0 |
| - Gains sur instruments de couverture (3) | 83 582 | 98 034 | 98 268 |
| - Produits constatés d'avance (4) | 4 869 | 5 919 | 7 497 |
| - Charges à payer (5) | 614 035 | 608 692 | 647 218 |
| - Divers (6) | 142 | 142 | 143 |
| TOTAL PASSIF | 736 261 | 763 979 | 805 384 |

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan.

(2) Le solde représente le cumul des gains sur OAT utilisés comme instruments de couverture.

(3) Ce solde correspond à hauteur de 80 874K€ au solde des soultes de swaps gagnantes, après étalement de la période.

(4) Dont solde restant à étaler de :

- frais de remboursement anticipé 3 616 K€,
- primes de couverture : 831 K€
- primes d'émission sur titres à revenu fixe : 415 K€

(5) Il s'agit principalement des intérêts courus non échus sur swaps.

(6) Il s'agit du compte de séquestre Lehman Brothers.

10 PROVISIONS et DEPRECIATIONS

| | CLOTURE 31/12/2009 | DOTATIONS | REPRISES | | AUTRES MOUVEMENTS | CLOTURE 30/06/2010 |
|--|-----------------------|------------|-----------|------------------|----------------------|-----------------------|
| | | | UTILISEES | NON UTILISEES | | |
| PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF | | | | | | |
| - Effets publics et assimilés | 4 791 | | | 3 086 | 0 | 1 705 |
| - Créances sur établissements de crédit | 0 | | | | | 0 |
| - Créances sur la clientèle | 274 | | | | | 274 |
| - Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : placement | 2 368 | | | 959 | | 1 409 |
| - Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable : investissement | 16 094 | | | 1 916 | | 15 883 |
| - Titres de participations, parts dans les entreprises liées | 3 093 | 626 | | | | 3 719 |
| - Immobilisations incorporelles et corporelles | 0 | | | | | 0 |
| - Actions propres | 0 | | | | | 0 |
| - Autres actifs | 221 | | | | | 221 |
| TOTAL | 26 841 | 626 | | 5 961 | 0 | 23 211 |
| - dont provisions constituées au titre du risque pays | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| AUTRES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF | | | | | | |
| - provisions pour risque d'exécution des engagements par signature | 0 | | | | | 0 |
| - provisions pour risque pays | 0 | | | | | 0 |
| - provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière | 0 | | | | | 0 |
| - provisions pour charges de retraite | 33 | 20 | | 33 | | 20 |
| - autres provisions pour risques et charges | 0 | 12 | | | | 12 |
| - dont provisions pour restructuration | 0 | | | | | 0 |
| - dont provisions pour situation nette de participations (1) | 168 | 68 | | | | 236 |
| - dont provisions pour impôts | 0 | | | 0 | | 0 |
| - dont provisions pour litige | 0 | | | | | 0 |
| - dont autres provisions pour risques et charges | 0 | | | | | 0 |
| | 201 | 100 | | 33 | | 268 |

(1) la variation de la dépréciation sur situation nette a été calculée sur la base de comptes provisoires des GIE

II Dettes subordonnées : DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

L'évolution de ce poste est retracée dans le tableau suivant :

| Postes | Solde au 31 décembre 2009 | Augmentations | Diminutions | Solde au 30 juin 2010 |
|-------------------------|---------------------------|---------------|-------------|-----------------------|
| Fonds de capitalisation | 65 864 | | | 65 864 |

Le Fonds de Capitalisation est alimenté par une participation des emprunteurs calculée au prorata des concours à moyen et long terme mis à leur disposition par la Caisse Centrale. Cette participation est de 1 à 2 % du montant nominal des prêts mis en place selon la durée des concours alloués.

Le fonds appartient aux emprunteurs. Il est toutefois destiné à être converti en capitaux permanents sous forme d'augmentations de capital ou de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (T.S.D.I.) au rythme et dans les conditions proposés à l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale par le Conseil d'Administration.

12 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Au 31 décembre 2009, le fonds pour risques bancaires généraux a été repris en totalité.

13 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT (ET HORS FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX)

| Postes | Solde au 31 décembre 2009 | Augmentations | Diminutions | Solde au 30 juin 2010 | Projet d'affectation du résultat 2010 |
|----------------------------|---------------------------|----------------|-------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Capital | 117 014 | | | 117 014 | |
| Primes d'émission | 52 226 | | | 52 226 | |
| Réserve légale | 7 041 | 686 | | 7 727 | |
| Réserve réglementée | 0 | | | 0 | |
| Provisions réglementées | 11 686 | | | 11 686 | |
| Réserves ordinaires | 5 858 | | | 5 858 | |
| Report à nouveau | 17 804 | 5 | | 17 809 | 13 339 |
| Résultat | 13 708 | -13 708 | | 13 339 | -13 339 |
| Total | 225 337 | -13 017 | | 225 659 | 0 |
| Distribution de dividendes | | | | | |
| Nombre d'actions émises | 764 797 | | | 764 797 | |
| Valeur nominale en Euro | 153 | | | 153 | |

Le capital social de la Caisse est composé au 30 juin 2010 de 764 797 actions d'une valeur nominale de 153 euros. Il est détenu à 99,89% par Crédit Immobilier de France Développement.

INFORMATIONS SUR LES POSTES D'ENGAGEMENTS HORS-BILAN

14 HORS BILAN HORS I.F.A.T. (Instruments Financiers A Terme)

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|------------|------------|------------|
| Engagements donnés (1) | | | |
| Engagements de financement | 2 571 252 | 3 264 119 | 3 906 471 |
| Engagements en faveur d'étab de crédit | 1 750 651 | 2 494 620 | 3 369 000 |
| Engagements en faveur de la clientèle | 820 601 | 769 499 | 537 471 |
| Engagements de garantie | 4 721 533 | 2 415 300 | 1 986 610 |
| Engagements d'ordre d'étab de crédit | 4 720 494 | 2 414 261 | 1 985 087 |
| Engagements d'ordre de la clientèle | 1 039 | 1 039 | 1 523 |
| Engagements sur titres | 216 859 | 1 753 | 8 208 |
| Titres acquis avec faculté de rachat reprise | | | |
| Autres engagements donnés | 216 859 | 1 753 | 8 208 |
| Autres engagements donnés | | | |
| Opérations de promotion | | | |
| Opérations de change | | | |
| Autres | | | |
| Engagements reçus | | | |
| Engagements de Financement | 760 000 | 260 000 | 1 260 000 |
| Engagements reçus d'étab de crédit | 760 000 | 260 000 | 1 260 000 |
| Engagements reçus de la clientèle | | | |
| Engagements de Garantie | 3 118 633 | 5 459 | 5 653 |
| Engagements reçus d'étab de crédit | 3 118 633 | 5 459 | 5 653 |
| Engagements sur Titres | | | |
| Titres vendus avec faculté de rachat reprise | | | |
| Autres engagements reçus | | 10 000 | |
| Autres engagements reçus | | | |
| Opérations de promotion | | | |
| Opérations de change | | | |
| Autres | | | |
| Engagements douteux | | | |
| Engagement de retraite | | | |

| (1) Dont : Engagements donnés / Entreprises liées : | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Engagements de financement | 2 596 733 | 3 263 149 | 3 759 850 |
| Engagements de garantie | 2 517 637 | 689 | 1 973 327 |

15 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME

| | 30/06/2010 | | | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|--------------------------|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | opérations de couverture | opérations de gestion de position | Total | Total | Total |
| Opérations de taux | 170 561 447 | | 170 561 447 | 175 754 787 | 172 839 501 |
| <i>Sur marchés organisés</i> | | | | | |
| opérations fermes | | | | | |
| accords de taux futurs | | | | | |
| opérations conditionnelles | | | | | |
| options | | | | | |
| <i>De gré à gré</i> | 170 561 447 | | 170 561 447 | 175 754 787 | 172 319 318 |
| opérations fermes | 161 174 959 | | 161 174 959 | 165 573 745 | 161 824 726 |
| swaps | 159 989 959 | | 159 989 959 | 163 832 595 | 158 123 726 |
| accords de taux futurs | 1 185 000 | | 1 185 000 | 1 741 150 | 3 701 000 |
| autres contrats à terme | | | | | |
| opérations conditionnelles | 9 386 488 | | 9 386 488 | 10 181 042 | 10 494 592 |
| options | 81 993 | | 81 993 | 83 672 | 86 760 |
| contrat de taux plafond et plancher | 9 304 495 | | 9 304 495 | 10 097 370 | 10 407 832 |
| <i>Dont : Instruments conditionnels achetés</i> | 4 606 886 | | 4 606 886 | 5 030 423 | 5 206 008 |
| <i>Dont : Instruments conditionnels vendus</i> | 4 697 609 | | 4 697 609 | 5 066 947 | 5 201 824 |
| Opérations de change | 395 367 | | 395 367 | 542 896 | 520 183 |
| <i>Sur marchés organisés</i> | | | | | |
| opérations fermes | | | | | |
| accords de taux futurs | | | | | |
| opérations conditionnelles | | | | | |
| options | | | | | |
| <i>De gré à gré</i> | 395 367 | | 395 367 | 542 896 | 520 183 |
| opérations fermes | | | | | |
| swaps financiers et swaps de change | 395 367 | | 395 367 | 542 896 | 520 183 |
| accords de taux futurs | | | | | |
| autres contrats à terme | | | | | |
| opérations conditionnelles | | | | | |
| options | | | | | |
| contrat de taux plafond et plancher | | | | | |
| Autres opérations | | | | | |
| <i>Sur marchés organisés</i> | | | | | |
| opérations fermes | | | | | |
| accords de taux futurs | | | | | |
| opérations conditionnelles | | | | | |
| options | | | | | |
| <i>De gré à gré</i> | | | | | |
| opérations fermes | | | | | |
| swaps | | | | | |
| accords de taux futurs | | | | | |
| autres contrats à terme | | | | | |
| opérations conditionnelles | | | | | |
| options | | | | | |
| contrat de taux plafond et plancher | | | | | |

VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME

| | 30/06/2010 | | 31/12/2009 | | 30/06/2009 | |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|
| | Opérations de couverture | | Opérations de couverture | | Opérations de couvertures | |
| | Nominal | Valorisation | Nominal | Valorisation | Nominal | Valorisation |
| Swaps de taux | 159 989 959 | -194 854 | 163 832 595 | -148 372 | 158 123 726 | -154 677 |
| Accords de taux futurs | 1 185 000 | -545 | 1 741 150 | -51 | 3 701 000 | 166 |
| Options | 81 993 | -797 | 83 672 | -1 098 | 86 760 | -1 106 |
| Contrats de taux plafond et plancher | 9 304 495 | 979 | 10 097 370 | 1 278 | 10 407 832 | 1 393 |
| Cross Currency Swaps | 395 367 | -48 470 | 542 896 | -27 232 | 520 183 | -13 080 |
| | | | | | | |
| TOTAL | 170 956 814 | -243 687 | 179 996 062 | -297 054 | 172 839 501 | -167 304 |

La juste valeur des instruments est déterminée par applications de modèles et techniques d'évaluation.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

16 INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|----------------|------------------|------------------|
| Etablissement de crédit | 663 634 | 1 663 357 | 876 464 |
| Clientèle | 203 732 | 374 601 | 252 055 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 19 015 | 110 243 | 73 811 |
| Autres produits assimilés | 4 | | |
| TOTAL | 886 385 | 2 148 201 | 1 202 330 |

17 INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|
| Etablissement de crédit | -709 732 | -1 747 631 | -960 738 |
| Clientèle | -4 245 | -48 376 | -44 796 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | -165 825 | -344 741 | -194 669 |
| Dettes subordonnées | -44 | -76 | -43 |
| Autres charges assimilées | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | -879 846 | -2 140 824 | -1 200 247 |

18 REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|------------|------------|------------|
| Revenus des actions et autres titres à revenu variable | 0 | 0 | 0 |
| Revenus des participations & autres titres LT | 0 | 16 | 0 |
| Revenus des parts dans entreprises liées (1) | | | 0 |
| TOTAL | 0 | 16 | 0 |

19 COMMISSIONS PRODUITS

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Opérations avec établissements de crédit | 322 | 315 | 114 |
| Opérations avec la clientèle | | | 0 |
| Opérations sur titres | 0 | 0 | 0 |
| Opérations de change | 0 | 0 | 0 |
| Opérations sur instruments financiers à terme | 0 | 0 | 0 |
| Prestations de services financiers | 997 | 2 025 | 1 057 |
| Autres commissions | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 319 | 2 340 | 1 171 |

20 COMMISSIONS CHARGES

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|---------------|---------------|-------------|
| Opérations avec établissements de crédit | -276 | -729 | -334 |
| Opérations avec la clientèle | 0 | 0 | 0 |
| Opérations sur titres | -74 | -65 | -20 |
| Opérations de change | 0 | 0 | 0 |
| Opérations sur instruments financiers à terme | 0 | 0 | 0 |
| Prestations de services financiers | - 676 | - 1 477 | -346 |
| Autres commissions | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | -1 026 | -2 271 | -700 |

21 GAIN OU PERTE SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|------------|------------|------------|
| Opérations sur titres de transaction | 0 | 0 | 0 |
| Opérations de change | -11 | 16 | 20 |
| Opérations sur instruments financiers à terme | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | -11 | 16 | 20 |

22 GAIN OU PERTE SUR OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|---------------|--------------|---------------|
| Titres de placement | 10 671 | 2 102 | -7 029 |
| plus et moins-values réalisées | 6 645 | 2 895 | 1 594 |
| dotations et reprises sur dépréciation | 4 026 | -793 | -8 623 |
| frais d'acquisition | 0 | 0 | 0 |
| Titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 | 0 |
| plus et moins-values réalisées | 0 | 0 | 0 |
| dotations et reprises sur dépréciation | 0 | 0 | 0 |
| frais d'acquisition | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 10 671 | 2 102 | -7 029 |

23 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|------------|------------|------------|
| Activité immobilière | 0 | 0 | 0 |
| Quote-part des opérations faites en commun | 0 | 0 | 0 |
| Divers (1) | -1 | 523 | 260 |
| TOTAL | -1 | 523 | 260 |

24 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|------------|------------|------------|
| Activité immobilière | 0 | 0 | 0 |
| Quote-part des opérations faites en commun | 0 | 0 | 0 |
| Charges refacturées | 0 | 0 | 0 |
| Divers | 0 | -9 | -7 |
| TOTAL | 0 | -9 | -7 |

25 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Frais de personnel | -1 605 | -3 491 | -1 676 |
| Salaires et traitements | -970 | -2 032 | - 972 |
| Charges sociales | -448 | -998 | -473 |
| Intéressement et participation | -56 | -158 | -90 |
| Autres | -143 | -290 | -142 |
| Dotations et reprises de provisions | 12 | -13 | 1 |
| Refacturations | 0 | 0 | 0 |
| Frais administratifs nets | - 4 423 | -9 941 | -5 458 |
| Impôt et taxes | - 811 | - 1 958 | -1 644 |
| Services extérieurs | -3 612 | -7 983 | -3 814 |
| Autres | 0 | 0 | 0 |
| Dotations et reprises de provisions | 0 | 0 | 0 |
| Refacturations | 635 | 1 270 | 635 |
| TOTAL | -5 393 | -12 162 | -6 499 |

EFFECTIF

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---------------------|------------|------------|------------|
| Effectifs salariés | 32 | 31 | 32 |
| Direction et cadres | 30 | 29 | 27 |
| Agents de maîtrise | | | 3 |
| Collaborateurs | 2 | 2 | 2 |
| Effectifs utilisés | 31 | 31 | 32 |

La Caisse Centrale n'a versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'administration au cours des trois derniers exercices. Aucune rémunération, avance ni crédit n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|-------------------------|------------|------------|------------|
| Taxe Professionnelle | 0 | 0 | 0 |
| Honoraires | 0 | 0 | 0 |
| Charges de personnel | 0 | 0 | 0 |
| Impôts sur les sociétés | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 |

26 VENTILATION DU COÛT DU RISQUE

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|--|------------|-------------|------------|
| Coût du risque sur établissements de crédit | 0 | 0 | 0 |
| dotations nettes aux provisions & dépréciations | 0 | 0 | 0 |
| pertes sur créances irrécouvrables | 0 | 0 | 0 |
| récupérations sur créances amorties | 0 | 0 | 0 |
| Coût du risque sur la clientèle | -68 | -150 | 0 |
| dotations nettes aux provisions & dépréciations | -68 | -150 | 0 |
| pertes sur créances irrécouvrables | 0 | 0 | 0 |
| récupérations sur créances amorties | 0 | 0 | 0 |
| coût FGAS | 0 | 0 | 0 |
| Coût du risque sur portefeuille titres | 0 | 0 | 0 |
| dotations nettes aux provisions & dépréciations | 0 | 0 | 0 |
| pertes sur créances irrécouvrables | 0 | 0 | 0 |
| récupérations sur créances amorties | 0 | 0 | 0 |
| Coût du risque sur autres opérations | 0 | 0 | 0 |
| dotations nettes aux provisions & dépréciations | 0 | 0 | 0 |
| pertes sur créances irrécouvrables | 0 | 0 | 0 |
| récupérations sur créances amorties | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | -68 | -150 | 0 |

27 GAIN OU PERTE SUR ACTIFS IMMOBILISES

| | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Immobilisations financières | 1 308 | 5 976 | 1 438 |
| plus et moins values réalisées | 0 | 0 | 0 |
| dotations et reprises sur dépréciations | 1 308 | 5 976 | 1 438 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 308 | 5 976 | 1 438 |

28 IMPOTS SUR LES BENEFICES

| | base | taux d'imposition | Impôt |
|--|------------|-------------------|-------|
| Impôt afférant au résultat courant | | | |
| taux normal | -1 210 087 | | |
| taux réduit des plus-values à long terme | 0 | 0 | 0 |
| Impôt afférant au résultat exceptionnel | | | 0 |
| Crédits d'impôt | | | 0 |
| Avoirs fiscaux | | | 0 |
| IS relatif aux exercices antérieurs | | | 0 |
| Rappel d'impôts | | | 0 |
| Charge fiscale de l'exercice | | | 0 |

La Caisse Centrale est entrée, à compter du 01/01/2006, dans le périmètre d'intégration fiscale de CIFD.

29 VENTILATION SELON LA DUREE RESIDUELLE

| | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans | TOTAL |
|---|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF (1) | 4 277 034 | 3 071 686 | 2 534 050 | 10 256 083 | 20 138 855 |
| Créances sur établissements de crédit | 3 736 119 | 2 635 972 | 1 519 749 | 7 525 142 | 15 416 982 |
| Opérations avec la clientèle | 520 923 | 80 920 | 314 356 | 1 538 331 | 2 454 530 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 19 992 | 354 794 | 699 945 | 1 192 610 | 2 267 341 |
| PASSIF (2) | 9 118 708 | 5 190 192 | 6 626 338 | 1 685 441 | 22 020 679 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 5 956 354 | 2 877 075 | 20 000 | 771 224 | 9 624 653 |
| Opérations avec la clientèle | 125 993 | | | 455 350 | 581 343 |
| Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées (3) | 3 036 361 | 2 313 117 | 6 006 338 | 458 867 | 11 814 683 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME | | | | | |
| Opérations de gré à gré | 63 132 077 | 16 231 976 | 22 269 204 | 69 323 557 | 170 956 814 |
| Opérations sur marchés organisés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) créances brutes hors créances rattachées et douteuses

(2) dettes hors dettes rattachées

(2) (3) dont dettes subordonnées 65 864 k€

30 TABLEAU DE TRESORERIE

| Tableau de flux de trésorerie | 30/06/2010 | 31/12/2009 | 30/06/2009 |
|---|-------------------|------------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 13 339 | 13 708 | 1 409 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 0 | 0 | 1 |
| - Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | | |
| +/- Dotations nettes aux provisions | -5 893 | -16 013 | -4 068 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | | |
| +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement | | | |
| +/- (Produits)/charges des activités de financement | -6 645 | -2 895 | -1 595 |
| +/- Autres mouvements | -24 736 | 17 682 | 119 053 |
| - Impôts | 0 | 0 | 0 |
| = Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | -37 274 | -1 226 | 113 391 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | -1 703 892 | -476 484 | 1 155 603 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | -657 445 | -559 777 | -80 591 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -2 602 342 | 1 915 934 | -1 220 842 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 19 055 | 5 487 | -20 447 |
| - Impôts versés | | 0 | 0 |
| = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | -4 944 625 | 885 160 | -166 277 |
| TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A) | -4 968 560 | 897 642 | -51 478 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | 1 025 007 | 1 470 399 | 95 794 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | | | |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | 626 | 1 043 | 563 |
| Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | 1 025 633 | 1 471 442 | 96 357 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -13 017 | -8 971 | -8 971 |
| +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | -589 524 | 330 800 | 118 064 |
| Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | -602 541 | 321 829 | 109 093 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D) | -4 545 468 | 2 690 913 | 153 972 |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</i> | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif) | 200 472 | 110 512 | 110 513 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 1 809 010 | -791 943 | -791 943 |
| <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</i> | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif) | 66 085 | 200 472 | 83 865 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | -2 602 071 | 1 809 010 | -611 324 |
| Variation de la trésorerie nette | -4 545 468 | 2 690 913 | 153 972 |

CAISSE CENTRALE DU CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE - 3CIF

Société anonyme au capital de 117.013.941 Euros
26-28 rue de Madrid 75008 Paris
Siren 339 350 712 Rcs Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Cedex Neuilly Sur Seine

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010**

Mesdames, Messieurs,

En réponse à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France - 3CIF relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010 (ci-après « les Comptes »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte de forte volatilité des marchés et un environnement économique qui reste dégradé. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les Comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 31 août 2010

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre CLAVIE Antoine PRIOLLAUD

Mazars

Franck BOYER